



RAPPORT D'ACTIVITÉ | **20 16**

SOMMAIRE



L'APIJ est sous tutelle de la garde des Sceaux, ministre de la Justice, Nicole Belloubet. Le ministère de l'Action et des Comptes publics est associé à cette tutelle.

OPÉRATEUR IMMOBILIER SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Elle participe, par ses études et expertises, à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs, urbanistes et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières jusqu'aux programmations, études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique dans un souci constant de qualité et d'amélioration de ses process.

ÉDITORIAUX	2
FAITS MARQUANTS 2016	4
2016 EN CHIFFRES	6

L'ACTIVITÉ 2016

LES ACTIONS MENÉES	10
Un accompagnement à la mise en service sans cesse amélioré	10
Une expertise sollicitée	14
Le programme d'encellulement individuel : un renouvellement des réflexions programmatiques	15
Un programme ambitieux aux Antilles	20
Maîtrise économique et gestion administrative	22
LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES	24
LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES	50
LES 9 ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES	68

L'AGENCE

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE	72
Missions et statut	72
Budget de l'établissement	73
Le conseil d'administration	74
Le cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence	75
L'organisation de l'agence avec sa tutelle	76
L'ORGANISATION DE L'AGENCE	78
La direction générale	78
L'organigramme	79
Les directions de programme	79
La direction juridique, administrative et financière	80
Le service du contrôle de gestion	86
L'agence comptable et le service facturier	86
La mission communication	87

LE RAPPORT FINANCIER

L'exécution du budget 2016	90
L'équilibre dépenses-recettes	94
Les conventions de délégations de mandat au 31 décembre 2016	95
La trésorerie	95

INDEX DES SIGLES UTILISÉS	96
---------------------------	----

ÉDITORIAL D'YVES COLCOMBET

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APIJ



© Cyril Bruneau

Le présent rapport d'activité rend compte de l'engagement de l'établissement public au service de la politique immobilière de la chancellerie. Le conseil d'administration veille à la bonne formalisation des sollicitations, au réalisme de la programmation temporelle et financière, au respect des procédures de concertation avec la tutelle et avec le ministère chargé de l'action et des comptes publics, ainsi qu'à la bonne exécution du programme par l'établissement, à la rigueur de sa gestion et à la performance de son pilotage.

À cet égard, l'année 2016 s'est montrée exceptionnelle par l'intensité des sollicitations auxquelles l'agence a été soumise et auxquelles elle a su faire face, grâce à une mobilisation sans faille de sa direction et de l'ensemble de ses agents. Le conseil d'administration a pu s'en rendre compte avec évidence. L'on citera notamment l'intensité de l'actualité immobilière du second semestre : son implication dans les réflexions relatives au devenir de l'île de la Cité, sa réactivité pour répondre aux analyses foncières du programme d'encellulement individuel et sa contribution aux réflexions du livre blanc pénitentiaire, début 2017, démontrant toujours davantage son utilité en tant qu'opérateur spécialisé au service de la chancellerie, organe de conception et de mise en œuvre. À cette activité de fond déjà fortement mobilisatrice, se sont ajoutés les contrôles de la Cour des comptes sur la politique immobilière du ministère, sur l'APIJ elle-même et sur l'EPPJP dont elle assure les fonctions support.

S'agissant des programmes pénitentiaires, la réactivité de l'Agence a été rendue possible par un renouveau des réflexions et référentiels en matière de programmation, anticipé de longue date au sein de l'établissement et présenté au conseil d'administration, ce dont cette instance ne peut que se féliciter.

L'arrivée à son terme du contrat d'objectifs et de performance triennal de l'APIJ est aujourd'hui l'occasion d'apprécier la réussite des opérations livrées en temps et en heure, la diversité des démarches de progrès renouvelées, ainsi que la montée en puissance inédite de son plan de charge sur la période 2017-2019.

Attendue tout autant sur la conduite opérationnelle des projets que sur les réflexions prospectives au côté de ses tutelles, l'APIJ a vu l'inscription, en loi de finances 2017, de neuf emplois supplémentaires, traduisant cet accroissement d'activité et la confiance de la chancellerie envers son opérateur.

Les évolutions en termes de management, de gestion des compétences, d'organisation des équipes et de pilotage de l'activité sont à l'œuvre pour relever le défi d'une future loi d'orientation pénitentiaire et judiciaire. En cela, le prochain triennal sera centré sur la mise en œuvre des enseignements tirés de la période récente et sur la poursuite des progrès dans la conduite des opérations immobilières du ministère.

YVES COLCOMBET

ÉDITORIAL DE MARIE-LUCE BOUSSETON

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'APIJ



© APIJ (Baptiste Lignel)

En 2016, les équipes de l'APIJ ont été fortement mobilisées, afin de permettre la remise des clés et la mise en service de neuf opérations judiciaires et pénitentiaires, fruit de l'investissement immobilier important porté par la chancellerie depuis plusieurs années.

2016 fut également l'année du déploiement d'approches innovantes en matière de conception pénitentiaire, avec l'approbation en janvier du programme du centre pénitentiaire de Lutterbach. Par l'introduction d'une conception différenciée des quartiers d'hébergement selon les usages et les profils de détenus (quartiers femmes, hommes, de confiance, mineurs...), et la reconfiguration des dispositifs de sécurité, des locaux de vie collective et des volumes, qui apporte une tonalité architecturale distincte en fonction des espaces et de leurs caractéristiques, l'opération intègre d'importantes nouveautés programmatiques. Elle est également l'occasion pour toutes les parties prenantes, maîtrise d'ouvrage comprise, d'avoir recours à la maquette numérique (BIM) pour la conduite de projet, avec l'ambition d'intégrer les enjeux liés à l'exploitation et la maintenance future du site.

L'intense mobilisation de l'APIJ, en collaboration étroite avec la direction de l'administration pénitentiaire et les équipes de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg, a été récompensée : c'est avec une grande satisfaction que nous avons vu les avancées introduites à Lutterbach saluées début 2017 par la commission du livre blanc pénitentiaire, qui préconise que cette opération constitue le nouveau « standard » méthodologique et programmatique pour la conduite des futurs programmes.

L'automne 2016 a également vu le lancement par le Premier ministre du programme d'encellulement individuel, pour lequel l'APIJ a été intensément sollicitée entre la fin d'année 2016 et le début 2017, pour les analyses foncières des divers sites proposés par les préfets et élus.

Le champ judiciaire n'a évidemment pas été en reste. L'ambitieux programme immobilier commandé à la faveur de la carte judiciaire se poursuit et l'ensemble des projets qui y étaient inscrits – quand ils n'ont pas déjà été livrés – sont entrés en phase active d'études ou de travaux. La reconstruction du palais de justice de Lille est résolument engagée avec le lancement du concours d'architecture, fin 2016.

À Paris, les études patrimoniales, les nombreux diagnostics techniques, ainsi que les tout premiers scénarios de faisabilité ont été produits en vue de la réhabilitation, au bénéfice de la cour de cassation et de la cour d'appel, du palais de justice historique de l'île de la Cité. L'APIJ a, bien évidemment, pris une part active aux réflexions de la mission Perrault-Bélaval sur l'avenir de l'île de la Cité, à la fois pour faire reconnaître les enjeux propres au fonctionnement judiciaire et contribuer à la vision d'ensemble de ce territoire aux enjeux exceptionnels.

MARIE-LUCE BOUSSETON

FAITS MARQUANTS 2016

JANVIER

✓ Finalisation du programme du centre pénitentiaire de Lutterbach, tête de pont des nouvelles conceptions pénitentiaires, élaboré en partenariat avec la DISP de Strasbourg.

MARS

14 / Prise de possession du palais de justice de Bourg-en-Bresse.

17 / Conseil d'administration de l'APIJ.

21 au 24 / Mission de l'APIJ pour le projet de la cour d'appel de Basse-Terre : rencontre des utilisateurs en vue de la définition d'un programme et d'un schéma.

AVRIL

7 / Prise de possession du palais de justice de Limoges.

8 / Prise de possession du nouveau quartier d'hébergement du centre pénitentiaire de Ducos. ①

18 / Annonce par le garde des Sceaux et la maire de Lille du projet de construction du palais de justice et lancement de l'avis d'appel public à candidature.



MAI

17 / Prise de possession du palais de justice de Béziers.

21-22 / Déménagement du personnel administratif de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, marquant la fin de la réhabilitation du site, engagée en 2004.

27 / Pose de la première pierre du palais de justice de Poitiers par le garde des Sceaux. ②



JUIN

3 / Présentation au cabinet du garde des Sceaux du dossier d'expertise sur la maison centrale de Clairvaux.

9 / Conseil d'administration de l'APIJ.

13 / Inauguration du palais de justice de Caen par le Premier ministre et le garde des Sceaux, et annonce du site de la commune d'Ifs pour la reconstruction de la maison d'arrêt de Caen.

23 / Lancement de l'avis d'appel public à candidature pour le marché de conception-réalisation de l'opération de reconstruction-extension du centre pénitentiaire de Basse-Terre.

30 / Inauguration du centre pénitentiaire de Ducos par le garde des Sceaux.

30 / Réunion du jury de choix du lauréat pour la construction du palais de justice de Mont-de-Marsan.

JUILLET

30 juin au 5 juillet / Accompagnement par l'APIJ du garde des Sceaux aux Antilles.

5 / Pose de la première pierre du palais de justice de Pointe-à-Pitre par le garde des Sceaux. ③



7 / Prise de possession du palais de justice de Périgueux-Sirey.

11 / Démarrage des travaux du palais de justice de Douai.

12 / Inauguration du palais de justice de Bourg-en-Bresse par le président de la République et le garde des Sceaux. ④ ⑤

12 / Démarrage des travaux du palais de justice de Saint-Malo.

22 / Démarrage des travaux du palais de justice de Lons-Le-Saunier.



AOÛT

2 / Prise de possession de l'extension du palais de justice de Quimper.

SEPTEMBRE

1^{er} / Inauguration du palais de justice de Béziers par le garde des Sceaux.

29 / Annonce par le garde des Sceaux de la reprise du projet de reconstruction du palais de justice d'Aix-Carnot.

OCTOBRE

1^{er} / Déménagement de l'équipe 8 en Guadeloupe.

17 / Inauguration du centre pénitentiaire de Riom par le garde des Sceaux.

20 / Réunion du jury de concours relatif au choix des candidats maîtres d'œuvre pour l'opération du palais de justice de Lille.

NOVEMBRE

9 / Conseil d'administration de l'APIJ.

9 / Remise des offres finales par les 5 candidats retenus à l'issue du dialogue compétitif pour le futur centre pénitentiaire de Lutterbach.

10 / Présentation à la presse et à la juridiction, par le garde des Sceaux, du projet retenu pour la construction du palais de justice de Mont-de-Marsan.

28 / Visite du garde des Sceaux sur le chantier du palais de justice de Saint-Malo.

30 / Prise de possession du centre pénitentiaire de Marseille-Les Baumettes 2. ⑥ ⑦



DÉCEMBRE

8 / Prise de possession du palais de justice de Strasbourg.

9 / Inauguration du centre pénitentiaire de Marseille-Les Baumettes 2 par le garde des Sceaux.

12 / Inauguration du palais de justice de Foix par le Premier ministre et le garde des Sceaux.

15 / Réunion de la commission de dialogue relatif au choix des candidatures pour l'opération de reconstruction et extension de la maison d'arrêt de Basse-Terre.

23 / Remise du dossier aux 4 candidats sélectionnés pour le concours d'architecture du PJ de Lille.

26 / Demande de la Chancellerie à l'APIJ d'analyser les 40 premiers sites fonciers proposés par les préfets dans le cadre du programme d'encellulement individuel.

2016 EN CHIFFRES

Palais de justice de Béziers

BUDGET 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 CA en 2016
66 délibérations approuvées

MARCHÉS ET AVENANTS

281
MARCHÉS
ET AVENANTS
dont **52** passés
après examen
de la **commission**
des marchés

MANDATS

5 436
MANDATS
émis pour un montant
de **201,8 M€**
pour les **opérations**
d'**investissement**

1 270
MANDATS
émis pour un montant
de **11,2 M€**
en **fonctionnement**

OPÉRATIONS EN PHASES OPÉRATIONNELLES

JUDICIAIRE

18

OPÉRATIONS
JUDICIAIRES

(dont 6 livrées en 2016)

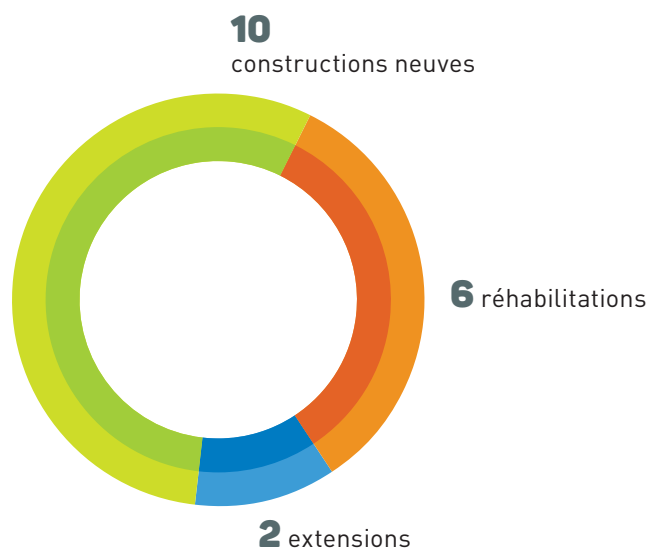
2

opérations en études préalables,

6

opérations en GPA

Garantie de parfait achèvement



PÉNITENTIAIRE

14

OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES

(dont 3 livrées en 2016)

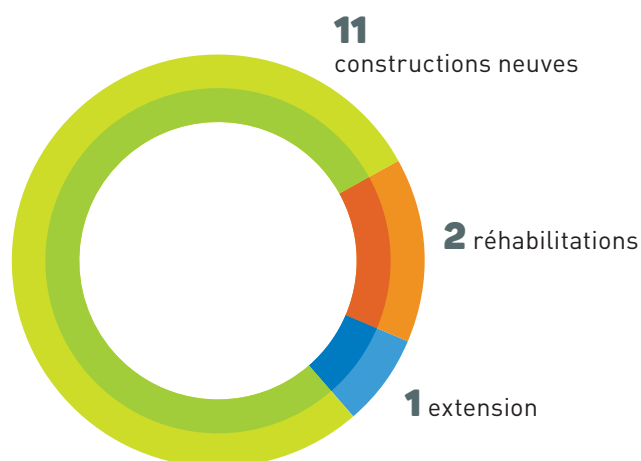
12

opérations en études préalables,

8

opérations en GPA

Garantie de parfait achèvement.



01 / L'ACTIVITÉ 2016

LES ACTIONS MENÉES 10

UN ACCOMPAGNEMENT À LA MISE
EN SERVICE SANS CESSÉ AMÉLIORÉ 10

UNE EXPERTISE SOLLICITÉE 14

LE PROGRAMME
D'ENCELLULEMENT INDIVIDUEL :
UN RENOUVELLEMENT DES
RÉFLEXIONS PROGRAMMATIQUES 15

UN PROGRAMME AMBITIEUX
AUX ANTILLES 20

MAÎTRISE ÉCONOMIQUE
ET GESTION ADMINISTRATIVE 22



Palais de justice de Bourg-en-Bresse

© Gabrielle Voinot

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES 26

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX 34

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES 42

24

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES 52

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX 56

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES 62

LES AUTRES OPÉRATIONS 67

50

LES 9 ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES

68

LES ACTIONS MENÉES



© Véronique Paul

UN ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN SERVICE SANS CESSÉ AMÉLIORÉ

LES PROCÉDURES DE PRÉPARATION À LA MISE EN SERVICE

Les livraisons des établissements pénitentiaires et des palais de justice sont organisées suivant des procédures désormais rodées, mises au point par l'Agence, en concertation avec la direction de l'administration pénitentiaire d'une part, la direction des services judiciaires et le secrétariat général d'autre part.

Cette procédure comporte des réunions d'atterrissage et des visites contradictoires des locaux permettant de préparer la réception du bâtiment, des marches à blanc, des sessions de formation, des réunions périodiques de suivi de la levée des réserves et de désordres relevant de la Garantie de parfait achèvement (GPA) et des réunions bilan. L'ensemble de ces étapes permet de définir les contrôles à réaliser en complément des opérations conduites par le maître d'œuvre, notamment le contrôle des dispositifs de sûreté ou la poursuite des visites contradictoires sur l'ensemble des locaux. Cette procédure précise en outre le rôle de chacun sur les sujets cruciaux de la mise en service que sont la souscription aux divers abonnements (gaz, électricité, eau, téléphone), la mise en œuvre du processus d'information des utilisateurs, la passation

des contrats de maintenance, l'installation du mobilier ou encore le déménagement. Les expériences de l'APIJ en la matière lui ont permis d'améliorer et consolider son accompagnement des chefs d'établissements et des utilisateurs, du début de l'opération, aux mois suivant la livraison et tout au long de la garantie de parfait achèvement. Il est en effet extrêmement important d'être présents auprès des utilisateurs s'ils rencontrent des difficultés de mise en fonctionnement des bâtiments ou des désordres : le transfert de connaissances des bâtiments peut ainsi s'opérer, et la mobilisation des architectes être plus efficiente.

RETOURS D'EXPÉRIENCES ET ACTUALISATION DES PROCÉDURES

Les retours d'expériences effectués permettent de prendre des dispositions complémentaires dans le cadre des nouvelles opérations, notamment judiciaires :

- ✓ La réalisation de vues en 3 dimensions ou de maquettes numériques pour faciliter la compréhension des espaces par les utilisateurs.
- ✓ La présentation de locaux-témoins (postes protégés, cellule, bureau) équipés de leur mobilier.



De gauche à droite : chantiers des centres pénitentiaires d'Aix-Luynes 2 (photo 1 et 2), et Marseille-Les Baumettes 2

- ✓ La présentation de prototypes (box, table de justice, banc public pour certaines opérations).
- ✓ L'examen critique des choix des équipements, dans la perspective de faciliter l'usage et fiabiliser les équipements.
- ✓ L'organisation de visites périodiques des chantiers par les utilisateurs et le CHSCT.
- ✓ L'enrichissement du schéma de contrôle de la qualité tout au long de l'exécution.
- ✓ La modification des clauses contractuelles des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour clarifier les conditions requises pour démarrer les Opérations préalables à la réception (OPR).
- ✓ L'organisation de visites préalables à la prise de possession portant sur la sécurité des palais de justice.
- ✓ La formalisation de scénarios de marche à blanc.
- ✓ La prise en charge de la formation du mainteneur.
- ✓ L'ajout dans les livrets d'accueil à destination des utilisateurs, de fiches didactiques sur l'utilisation des équipements (chauffage, éclairage, stores...).
- ✓ L'assistance du chef de juridiction ou d'établissement dans la période qui précède la mise en service du bâtiment.

Ces nouvelles dispositions seront formalisées par une actualisation des procédures de livraison qui sera soumise à la Chancellerie.



Centre de détention Tatutu de Papéari



Brigitte Loye Deroubaix
Directrice opérationnel
SPV Quartier Santé

Tirer parti de la Phase 2 pour avancer

En quoi la phase 2 du contrat de partenariat établi entre l'APIJ et Vinci Construction France a-t-elle consisté ?

Le contrat de partenariat signé en novembre 2014 porte sur la réhabilitation-reconstruction de la maison d'arrêt de Paris-La Santé ainsi que sur son exploitation pendant 25 ans. La phase 2, qui s'est achevée le 28 décembre 2016, a consisté à transférer une centaine de détenus placés en quartier de semi-liberté d'une partie ancienne du bâtiment dans une autre partie réhabilitée. Dans un site très enclavé de 2,8 hectares, ces opérations « à tiroirs » obligent à planifier par étapes successives le chantier en fonction de ces mouvements. L'intelligence du projet a donc consisté à gérer au mieux le phasage des travaux. Livrée comme prévu fin décembre, l'opération s'est toutefois réalisée sous tension en raison de certaines tâches qui se sont révélées très longues à réaliser. Ainsi, le cahier des charges imposait de la résine au sol. Le temps de séchage des cinq couches de résine a bloqué l'état du chantier pendant plusieurs semaines et conduit à re-planifier dans un temps très restreint les corps d'état secondaires et la pose du mobilier. Cette expérience nous permet d'anticiper la phase de livraison de juin 2018.

Pourquoi ce contrat est-il singulier ?

Plusieurs caractéristiques font que ce contrat est particulièrement atypique et une première pour l'APIJ. Si le dispositif va dans le bon sens, il appelle quelques remarques :

- Le programme est unique car le centre de semi-liberté continue de fonctionner. Cette singularité, qui a été mise en place en phase 1 lors de la sectorisation du quartier de semi-liberté, conduit à avoir sur le site une réelle enclavement sur le terrain. Ceci ne permet pas des rotations faciles des engins.
- L'application stricte du nouveau programme pénitentiaire bénéficie sans conteste à la partie neuve. Dans le même temps, elle n'est pas simple à mettre en œuvre sur la partie ancienne et demande des arbitrages réguliers de l'APIJ et de l'administration pénitentiaire.
- Le niveau d'exigence administrative demandé en phase d'exécution est fort compte tenu du programme pénitentiaire : peut-être reste-t-il à inventer à l'avenir une méthode médiane pour adapter le niveau d'exigence en phase opérationnelle sur des chantiers de réhabilitation de ce type très rapides et contraints ?

Comment l'APIJ s'est-elle révélée un soutien aux opérations ?

Depuis plus de deux ans, les équipes de l'APIJ et de Vinci se côtoient sur le site. Elles cohabitent très souvent dans les mêmes bungalows. Nous apprécions le soutien technique des équipes et l'intermédiation que les responsables exercent avec l'administration pénitentiaire. Nos interlocuteurs sont de très bon niveau, pragmatiques et très honnêtes intellectuellement, ce que l'on apprécie vivement. Le partenariat fonctionne bien pour l'intérêt de l'opération ; il est très constructif et exigeant. On peut même d'ailleurs se réjouir de quelques victoires : la création d'un lieu de mémoire conçu comme un micro-musée dans une zone non affectée de la cour d'entrée rue de la Santé valorisant le patrimoine physique et immatériel de ce bâtiment hautement symbolique !



Maison d'arrêt de Paris-La Santé



Marie Robert
Directrice de greffe,
TGI Quimper

Retour d'expérience

La livraison du bâtiment du tribunal de grande instance de Quimper s'est opérée en août 2016. Comment s'est déroulée cette étape ?

La réception des travaux est une période charnière dans le déroulement d'une opération. Elle correspond à la fin des travaux et, simultanément, elle déclenche toute une série d'actions pour les services du TGI allant de la liste des réserves, de la livraison des mobiliers ou de l'informatique, au déménagement et surtout à la mise en place des contrats de maintenance pour ne citer que les principales étapes.

Aussi, la phase d'atterrissage engagée en mai 2016 a été très utile. Elle a permis de clarifier le rôle des différents intervenants entre les services administratifs de la cour, le département informatique de la plateforme interrégionale, le TGI et l'APIJ. Cette étape a été d'autant plus nécessaire que nous avions sous-estimé notre rôle lors de la livraison des travaux, alors que les interfaces sont nombreuses et que les projets logistiques ne sont définis dans le détail que très peu de temps avant leur déroulement.

Quel rôle l'APIJ a-t-elle joué dans la phase de conseil pour la maintenance des bâtiments ?

Dès le début de l'année, l'APIJ a servi de conseil au service des marchés publics du Service administratif régional de la cour d'appel pour étudier les domaines sur lesquels nous devions établir des contrats de maintenance et la manière de les rendre opérationnels.

Cette étape revêt une dimension stratégique pour l'organisation interne du TGI car il s'agit de l'exploitation des bâtiments, c'est-à-dire de la gestion du parc informatique, du contrôle des accès, des ascenseurs, de la sécurité incendie ou des espaces verts...

PALAIS DE JUSTICE DE QUIMPER

L'analyse de l'exploitation du bâtiment conduite par l'APIJ a permis d'élaborer la façon dont les contrats de maintenance devaient être mis en place (contrat local, avenant, ou marché spécifique), de croiser les enjeux économiques et d'identifier les pistes d'amélioration des services. Nous disposons maintenant d'un véritable cadre d'actions et d'une grille d'évaluation applicable aux réponses des soumissionnaires.



Palais de justice de Quimper

/UNE EXPERTISE SOLLICITÉE



Un chantier en plein cœur de Paris



Chantier de la Maison d'arrêt de Paris-La Santé

Tout au long de l'année 2016, l'APIJ a été sollicitée pour mettre son expertise au service direct de sa tutelle ou en appui aux opérations judiciaires et pénitentiaires de pays étrangers.

L'EXPERTISE DE L'APIJ AU SERVICE DIRECT DE SA TUTELLE

→ LA MAISON CENTRALE DE CLAIRVAUX

L'Agence a été missionnée le 12 mai 2016 par le garde des Sceaux pour mener une expertise technique sur la maison centrale de Clairvaux, située dans le département de l'Aube. Alors qu'elle accueille environ 120 détenus de longue peine sur une partie des terrains et des bâtiments de l'ancienne abbaye de Clairvaux, la question de son maintien en activité est posée depuis plusieurs années. L'objet de cette expertise fut d'apporter une analyse objective sur l'état des différents bâtiments composant cet établissement pénitentiaire, de construire différents scénarios de réhabilitation et d'en évaluer leur coût. Pour mener à bien cette mission, une équipe composée d'un directeur opérationnel, de la directrice de la programmation, d'un chef de projet et du contrôleur de gestion a été spécifiquement constituée.

Dans un rigoureux respect du délai fixé à 4 semaines, l'Agence a rendu son rapport, qui a été présenté au cabinet du garde des Sceaux puis aux organisations syndicales, nationales et locales. À la suite de ce rapport, le garde des Sceaux a annoncé sa décision : fermeture de la maison centrale dans les 5 ans et réalisation d'un ensemble de travaux permettant son bon fonctionnement dans la période intermédiaire.

→ LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES (CSP) ATLANTIQUE - DUCOS

En août 2016, le secrétariat général du ministère de la Justice a sollicité l'APIJ afin d'entreprendre, en concertation avec les services bénéficiaires, les études préalables à l'extension du Centre de services partagés Atlantique (CSP) consistant en la création de 6 postes de travail supplémentaires et de 2 locaux d'archives.

Le CSP a comme mission de mutualiser un certain nombre de services comptables et notamment la facturation pour les administrations judiciaires et pénitentiaires d'outre-mer du ministère de la Justice. La livraison de cette opération d'extension, conduite par l'équipe de programme Antilles-Guyane, est prévue pour le second semestre 2017.

ÉCHANGE D'EXPÉRIENCE AVEC LES DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

- ✓ Le 25 avril 2016, l'APIJ a reçu une délégation de l'unité de coordination de projets-C2D de Côte d'Ivoire pour une présentation de l'Agence. Par la suite, une étroite collaboration s'est établie sur les projets pénitentiaires et judiciaires ivoiriens, ainsi que sur les cahiers des charges en cours pour la définition d'un outil de maîtrise immobilière et de programmation. Sous l'égide de l'Agence Française de Développement, plusieurs réunions se sont tenues avec les maîtres d'ouvrage, les représentants de la tutelle et les maîtres d'œuvre pour l'analyse des esquisses, puis des APS sur plusieurs centres pénitentiaires, palais de justice et centres de formation.
- ✓ En décembre 2016, une collaboration a été amorcée avec le Programme d'appui à la Réforme de la Justice en Tunisie, avec la rencontre du conseiller régional de jumelage. Ce contact a été suivi en janvier 2017 de la rencontre d'une délégation tunisienne reçue à l'APIJ, puis accompagnée pour une visite de l'EPM de Porcheville, centrée sur la problématique des mineurs.

PRÉPARER L'AVENIR

LE PROGRAMME D'ENCELLEMENT INDIVIDUEL : UN RENOUVELLEMENT DES RÉFLEXIONS PROGRAMMATIQUES

Le rapport du garde des Sceaux présenté le 20 septembre 2016 et le programme immobilier annoncé par le Premier ministre le 6 octobre 2016 ont engagé le « Plan encellulement individuel » (PEI), qui vise à combattre la surpopulation carcérale et à améliorer les conditions de travail des personnels, ainsi que la sécurité des établissements.

Le PEI dénombre dans une première tranche :

- ✓ 4355 places à créer en maisons d'arrêt ;
- ✓ 1740 places à créer et 773 places à convertir en quartiers de préparation à la sortie.

Afin d'anticiper l'élaboration des programmes opérationnels de ces opérations à venir, la direction de la programmation de l'APIJ a procédé à une

actualisation de son Guide de programmation. En novembre 2016, l'ensemble des référentiels des cahiers des charges architecturaux, fonctionnels et techniques a été adressé, pour validation des propositions qui y sont faites, à la direction de l'administration pénitentiaire. Ces référentiels, qui s'appuient non seulement sur les orientations retenues dans le cadre de la programmation récente du centre pénitentiaire de Lutterbach, mais également sur de nouveaux champs de réflexion sur les espaces (d'activités, de lien social, d'interface dedans-dehors ou d'hébergement), visent à poursuivre les adaptations programmatiques en faveur de la réinsertion



Les cellules du centre de détention Tatutu de Papéari

des personnes détenues et du cadre de travail pénitentiaire. Une préfiguration a notamment été proposée pour le référentiel des QPS.

Les prescriptions qui seront demandées aux maîtres d'œuvre de chacune des opérations du PEI se fonderont sur un programme permettant la singularité du projet et son adaptation aux contextes locaux et pénitentiaires, tout en prenant appui sur ce référentiel renouvelé.

L'adaptation du programme au contexte local et l'association des acteurs locaux à son élaboration sont parmi les points forts de la recommandation de la commission du livre blanc pénitentiaire, et sont déjà à l'œuvre.

LA PROGRAMMATION DE L'OPÉRATION DE LUTTERBACH

La démarche adoptée pour conduire la programmation de cet établissement a fait l'objet d'un nouveau dispositif associant tout particulièrement la DISP de Strasbourg au processus de définition des orientations du programme.

Alors que le comité de pilotage, rassemblant la DAP, l'APIJ et la DISP, procédait à la définition collégiale des choix ensuite soumis à la tutelle, la DISP menait la concertation de l'ensemble des partenaires locaux. Elle a pour cela organisé une série de réunions avec les chefs d'établissement de la région, des organisations syndicales, des partenaires de santé, les représentants des réseaux d'enseignement et de formation, des associations, des aumôniers...

Ces échanges ont systématiquement été exploités en comité de pilotage, et les orientations finalement retenues ont fait l'objet de retours d'informations auprès des partenaires cités.

Cette démarche a permis l'introduction de plusieurs innovations, dont :

- ✓ le positionnement de l'administration comme une plateforme de référence pour tous les personnels ;
- ✓ la singularisation de l'identité architecturale de chaque quartier d'hébergement et bâtiment abritant une fonction commune (pôle d'insertion...), permettant à l'architecture d'être porteuse de sens et non répétitive ;

- ✓ la typologie élargie des cellules selon les régimes de détention, permettant diverses possibilités d'agencement ;
- ✓ la création d'une unité pour personnes vulnérables, ou d'un quartier dit de « confiance » destiné aux personnes détenues les plus autonomes ;
- ✓ l'enrichissement du traitement des cours de promenades et des espaces de circulation ;
- ✓ l'introduction d'un principe circulaire permettant de garantir la fluidité et l'apaisement des déplacements dans l'établissement ;
- ✓ le renouvellement des espaces de lien social et des locaux de détente des personnels...

L'APIJ a réalisé le programme de cette opération et a également apporté son expertise par le biais du retour des expériences des autres opérations conduites par ailleurs ; elle a enfin été force de proposition sur la recherche de références françaises et étrangères. La collaboration DAP-APIJ-DISP s'est poursuivie en phase de consultation, dans le cadre de la procédure de dialogue et d'analyse des projets, afin d'assister à la décision du choix du projet lauréat.

FOCUS SUR DEUX OPÉRATIONS SINGULIÈRES



La parcelle du futur palais de justice de Lille en plein cœur de la ville.

LA PROGRAMMATION DU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE DE LILLE

2016 a été une année décisive pour l'opération lilloise. Le 18 avril, le garde des Sceaux a arrêté son choix de voir réaliser un nouveau palais de justice sur le site proposé par la ville, au nord-est du Vieux-Lille ; la mise en œuvre de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre a permis, en octobre, de sélectionner les 4 candidats invités à proposer un projet. Enfin, l'année s'est achevée avec la validation, par la chancellerie, du programme de cette opération majeure de près de 100 millions d'euros. Ce programme qui concrétise les orientations de la chancellerie relatives à la modernisation de la justice du XXI^e siècle, et traduit par ailleurs le projet de juridiction 2015-2018 du TGI de Lille, représente pour l'Agence la préfiguration du nouveau guide de programmation des palais de justice dont la production va être engagée durant l'année 2017.

Sa déclinaison, dans le projet du nouveau palais de justice de Lille, doit favoriser le travail collaboratif, interne comme externe, en s'appuyant sur de nouvelles organisations de travail (nouvelle gamme d'espaces tertiaires qualitative et flexible, augmentation du nombre de salles d'audiences de cabinet)

et traduire la modernisation du fonctionnement de la justice, de ses moyens et de ses outils (service d'accueil unique du justiciable, services à distance, dématérialisation des procédures).

Afin de favoriser l'appropriation du projet par les utilisateurs, des méthodes de travail nouvelles facilitées par l'organisation et l'aménagement des espaces, ceux-ci ont été étroitement associés à l'élaboration du programme. Plus de 70 entretiens individuels ont été réalisés et 3 groupes thématiques réunissant une dizaine de membres du personnel ont travaillé à la définition des espaces tertiaires, des espaces publics et sur les flux et circuits (personnel, public, sécurisé). Une visite du palais de justice de Zwolle, aux Pays-Bas, a également réuni les chefs de juridictions, leurs secrétaires généraux et des représentants de la direction des services judiciaires et de l'APIJ, afin d'illustrer les nouvelles gammes d'espaces et la fonctionnalité proposée dans le programme.

L'Agence ambitionne de poursuivre cette démarche d'association et d'accompagnement des utilisateurs, que ce soit pour l'analyse des 4 projets remis par les candidats du concours, pendant la phase d'étude et jusqu'à la livraison et la mise en service du nouveau palais.



La salle des pas perdus du Palais historique de l'Île de la Cité à Paris

UNE ANNÉE D'AVANCEMENTS SIGNIFICATIFS SUR L'OPÉRATION DE L'ÎLE DE LA CITÉ

L'APIJ a poursuivi sur l'année 2016 ses études et analyses préalables à la mise aux normes et au redéploiement du Palais historique de l'Île de la Cité, après le départ du TGI et de la direction de la police judiciaire vers le site des Batignolles.

Le développement du volet « programmatique » a cependant permis de travailler sur des pré-programmes, en particulier pour la cour de cassation et la cour d'appel, permettant d'étayer les analyses capacitaires du site.

L'APIJ a, d'un point de vue patrimonial, commandé à l'architecte en chef des Monuments historiques une étude d'évaluation. Incontournable dans le cadre d'une opération sur un bâtiment protégé

au titre des Monuments historiques, elle s'attache, sur la base d'approches historiques, documentaires et de relevés, à identifier la valeur patrimoniale du site, espace par espace, pour dresser une cartographie détaillée des interventions possibles et fait notamment apparaître les surfaces qui pourront potentiellement être perdues dans le cadre d'une mise en valeur ou de restitutions de certaines dispositions d'origine. À ce titre, les bâtiments modulaires qui ont été installés dans certains cours du palais, avec en particulier ceux de la cour de la Sainte Chapelle, ont vocation à disparaître. L'étude a été présentée à la Direction des affaires culturelles de l'Île-de-France avec laquelle les échanges se poursuivent pour avancer sur ce sujet particulièrement complexe. Sur le volet technique, de nombreux diagnostics, permettant de mieux connaître le bâtiment et identifier de manière précise l'ensemble des mises aux normes à effectuer, ont été lancés. Ont ainsi déjà été réalisés ou quasi achevés les diagnostics de chauffage et de plomberie ; ceux liés aux réseaux incendie, aux courants forts et faibles, au système de sécurité incendie et aux appareils élévateurs. Sont entre autres en cours ou à venir les diagnostics structurels, les simulations thermiques dynamiques ou encore la stabilité au feu des planchers. Enfin, une étude sur la stabilité des cours, rendue nécessaire par un effondrement et en prévision du déménagement du TGI, ou encore un relevé détaillé seront prochainement lancés. Il s'agira dans un premier temps de réaliser un « nuage de points », relevé exhaustif du palais, permettant de disposer d'une base de données fiable pour la poursuite des études et d'anticiper une modélisation en 3 dimensions (BIM) ou encore de préparer un outil de gestion du site.

L'année 2016 a aussi été marquée par un important travail interministériel préparatoire, contribuant à une connaissance partagée des projets des ministères de l'Intérieur, de la Culture et de la Justice, actuels occupants du site. Dans ce travail, l'APIJ a immédiatement été identifiée pour assurer les synthèses des différents travaux.

Les travaux de la mission Perrault-Bélaval ont également constitué une étape importante de 2016 pour l'opération. Fin 2015, le Président de la République a confié à Dominique Perrault, architecte, et Philippe Bélaval, président du Centre des Monuments nationaux, une mission de réflexion sur le devenir de l'Île de la Cité. Celle-ci met en avant les faiblesses du site, qui, bien que marqué par une offre patrimoniale et historique forte, manque de dispositif d'accompagnement des

visiteurs et présente un caractère administratif aboutissant à une désertion du lieu en dehors des heures d'ouverture des monuments ou des bureaux. La mission préconise une action globale en faveur du tourisme et des activités, avec une forte interaction avec les rives de la Seine et une volonté d'une plus grande « traversée » d'Est en Ouest. L'implantation en plein cœur de l'île, sur près d'un quart de sa surface, fait du palais de justice l'un des éléments clé des réflexions autour de la restructuration du site. Il est ainsi traité de manière significative dans le rapport de la mission, ainsi que dans l'exposition qui présente ces réflexions depuis le début de l'année à la Conciergerie. Parmi les 35 propositions faites, plusieurs concernent le palais, avec notamment des réflexions autour de la couverture de certaines cours et la volonté d'orienter le volet juridictionnel du palais vers l'Ouest et donc la rue du Harlay, pour s'ouvrir plus aux touristes côté boulevard du Palais, ou encore l'utilisation des sous-sols ou « dessous » pour créer de nouveaux espaces ou de nouvelles circulations.

Les propositions de la mission s'organisent autour de 3 grandes échéances : une immédiate pour mettre en place une gouvernance et avancer sur quelques sujets structurants, une seconde à horizon 2024-2025 en lien avec la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques, et un aboutissement de ce projet de grande ampleur aux alentours de 2040.

Ces réflexions plus larges de moyen et long termes doivent pouvoir être intégrées dans la conduite du projet, en particulier sur le volet fonctionnel, sans en freiner l'avancement. C'est pourquoi l'APIJ a proposé un montage permettant de poursuivre les études, et d'engager les premiers travaux au plus tôt après le départ du TGI. Pour cela, elle a imaginé une nouvelle conduite du projet et a proposé un schéma permettant d'initier les premiers travaux techniques et de mises aux normes indispensables indépendamment de la nature de l'occupant, le plus rapidement possible. C'est sur cette base que l'Agence développe son travail sur l'année 2017.



© Tribunal de grande instance de Paris

Cour du Mai du palais de justice de Paris.

UN PROGRAMME AMBITIEUX AUX ANTILLES



Une cellule du centre pénitentiaire de Ducos



Palais de justice de Cayenne

L'activité de la direction de programme Antilles-Guyane, composée de 6 personnes, a été particulièrement intense au cours de l'année 2016. Celle-ci a en effet un important plan de charge comprenant notamment la conduite de projets pour :

- ✓ 5 établissements pénitentiaires : en réalisation (Ducos) ou en études préalables/recherches foncières (CSL Martinique, nouveau centre pénitentiaire de Martinique, Baie-Mahault et Basse-Terre en Guadeloupe) ;
- ✓ 5 opérations judiciaires en phase de garantie de parfait achèvement (cour d'appel de Fort-de-France), de réalisation (palais de justice de Pointe-à-Pitre et de Cayenne, chambre détachée de Saint-Martin) ou d'études (cour d'appel de Basse-Terre).

L'équipe a également eu à gérer deux événements exceptionnels au cours de l'été 2016 :

- ✓ d'une part l'organisation du déménagement des locaux de la Martinique vers la Guadeloupe ;
- ✓ d'autre part le déplacement d'une semaine du garde des Sceaux aux Antilles.

Ce déplacement a été l'occasion d'inaugurer le nouveau quartier d'hébergement de Ducos, de poser la première pierre du palais de justice de Pointe-à-Pitre, d'assister à la signature de la convention entre l'État et les collectivités locales pour agrandir la maison d'arrêt de Basse-Terre, de découvrir l'opération de création de la chambre détachée de Guadeloupe à Saint-Martin.



Palais de justice de Cayenne



Le chantier du nouveau palais de justice de Pointe-à-Pitre

LA MISSION BIM

Soutenu au niveau national par le Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment, le BIM (acronyme de *Building information Modeling*), est le point d'orgue d'une révolution numérique qui touche toute la sphère du bâtiment. Il s'agit de rompre avec le travail habituellement en silo des acteurs du bâtiment pour les engager collectivement dans une démarche collaborative autour d'une maquette numérique. Ce fichier unique et évolutif regroupe la représentation graphique 3D du bâtiment et toutes les données qui seront nécessaires pendant son cycle de vie, de la conception à l'exploitation-maintenance.

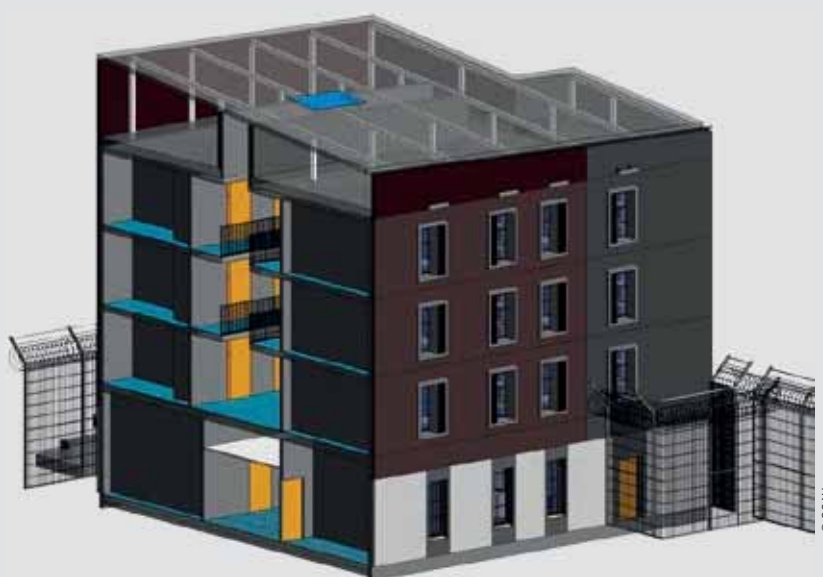
Engagée dans une politique favorisant l'innovation et dans un souci permanent d'améliorer les processus et méthodes de construction, c'est donc tout naturellement que l'APIJ a souhaité être moteur dans l'aventure du BIM. Pour la maîtrise d'ouvrage publique, il s'agit de tirer profit et d'orchestrer les acteurs du bâtiment autour de cet outil de travail pendant les phases de conception, construction puis d'exploitation-maintenance des nouveaux établissements pénitentiaires et judiciaires, mais aussi de pouvoir mettre à disposition du ministère un outil performant pour la gestion de son patrimoine immobilier.

À travers les deux opérations pilotes que sont le centre pénitentiaire de Lutterbach et le palais de justice de Lille, dont la taille et le contexte justifiaient la mise en place du BIM, l'APIJ a pu engager une réflexion fine sur l'utilisation de la maquette numérique.

Le dialogue compétitif effectué avec les équipes candidates sur le centre pénitentiaire de Lutterbach a permis d'évaluer objectivement le degré de maturité de ces outils et de préciser finement son utilisation dans nos projets, dans un esprit d'émulation réciproque. L'année 2017 marquera la mise en œuvre opérationnelle des principes définis en 2016 et la production des premières maquettes numériques.

Ces deux opérations sont aussi un support opérationnel à la réflexion commune de l'APIJ et de sa tutelle sur l'utilisation à plus long terme de la maquette numérique, en interface avec les outils d'exploitation-maintenance et de gestion du patrimoine public. Cette réflexion, commencée avec la mission gestion déléguée de la direction de l'administration pénitentiaire, sera poursuivie et étendue avec le secrétariat général et la direction des services judiciaires pour définir un principe de maquette numérique dont l'ergonomie devra être adaptée au contexte des bâtiments judiciaires et à l'organisation du ministère de la Justice.

Le BIM, véritable révolution dans les pratiques de maîtrise d'ouvrage publique, interroge et oblige à redéfinir les processus de travail à l'Agence. L'APIJ travaille donc en collaboration avec l'École Nationale des Ponts-et-Chaussées, et a accueilli en 2016 un chargé de mission pendant 4 mois pour nourrir sa réflexion sur les évolutions réglementaires, contractuelles, organisationnelles que le numérique impose.



MAÎTRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION ADMINISTRATIVE

LA RÉORGANISATION DE LA CHAÎNE DES PAIEMENTS ET LA CRÉATION D'UN SERVICE FACTURIER

En matière de gestion budgétaire et comptable, 2016 a été pour l'APIJ une année de réflexion organisationnelle afin d'adapter la gestion de l'établissement aux importantes évolutions réglementaires de 2016 (marchés publics) et 2017 (décret GBCP, factures électroniques). L'ensemble de ces évolutions réglementaires a été envisagé par l'APIJ comme une opportunité d'interroger ses processus internes et son organisation, afin d'améliorer l'efficacité de la chaîne de la dépense.



Fenêtres du palais de justice de Bourg-en-Bresse



Façade du palais de justice de Périgueux-Sirey

Le statut et le dimensionnement de l'APIJ sont par ailleurs des atouts pour mener à bien ce type de démarche ; l'autonomie de l'établissement permet d'explorer différentes orientations organisationnelles, sa taille et son management favorisent les échanges et la réactivité, sa spécialisation permet enfin d'envisager la mise en œuvre d'une réglementation adaptée aux besoins métier. Sensible à l'impact financier de son activité sur le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'APIJ a pour objectif premier d'optimiser les délais de paiements et réduire les incidences sur la trésorerie et la compétitivité des entreprises.

Six axes de réflexion ont donc été fixés par le Comité de direction début 2016 :

- ✓ Réduire les délais de paiements afin de maîtriser la dépense publique (intérêts moratoires) et limiter l'impact des délais de paiement de l'établissement sur la trésorerie des PME.
- ✓ Sécuriser la chaîne de la dépense, de la notification des marchés au paiement des factures, afin de limiter les risques de contentieux et assurer une meilleure maîtrise de la gestion des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.
- ✓ Développer la dématérialisation des processus financiers et des pièces justificatives de dépense.
- ✓ Optimiser les ressources humaines.
- ✓ Améliorer la fiabilité et la qualité des tableaux de bord transmis aux tutelles.
- ✓ Améliorer l'information du conseil d'administration.

Sur le fondement de propositions élaborées par un groupe de travail, après arbitrage du comité de direction, des décisions organisationnelles ont été prises en juin 2016, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017 :

- ✓ Création d'un service facturier expérimental couvrant le champ du budget de l'établissement et des opérations immobilières gérées par trois équipes opérationnelles. Le service facturier constitue un centre de traitement et de paiement unique des factures en provenance des fournisseurs. Placé sous l'autorité de l'agent comptable, il reçoit directement les factures et traite les litiges éventuels s'y rapportant. Ce mode d'organisation permet d'optimiser

la chaîne de la dépense, par la suppression de la redondance des contrôles et favorise un circuit court de traitement des factures.

- ✓ Élaboration et mise en place d'un processus de notification des marchés mieux sécurisé, en lien direct avec la procédure d'engagement de la dépense.
- ✓ Développement d'un dispositif amélioré de maîtrise de la comptabilité budgétaire notamment en termes de suivi des encaissements et des décaissements.

LES CONTRATS DE L'APIJ AVEC SA TUTELLE

L'année 2016 a été l'occasion de lancer, dans le cadre d'un travail collaboratif entre l'APIJ et la Chancellerie (secrétariat général, direction des services judiciaires, direction de l'administration pénitentiaire), les premières réflexions relatives au prochain Contrat d'objectif et de performance (COP) qui liera l'APIJ à sa tutelle sur la période 2017-2019. La mise en place d'un tel document entre un opérateur et sa tutelle permet en effet de contractualiser un certain nombre d'éléments majeurs sur l'activité pluriannuelle de l'Établissement, au travers des axes et objectifs stratégiques qui sont déclinés. Il s'agit notamment de préciser les attendus de la Chancellerie quant à son opérateur immobilier, les pistes de progrès et réflexions transverses à mener, ainsi que les indicateurs de performance assignés à la mesure du résultat. Ce travail préliminaire a permis d'aboutir à une note d'orientations qui a été présentée



Parvis du palais de justice de Limoges

au conseil d'administration de l'APIJ en date du 9 novembre 2016.

Les administrateurs de l'APIJ ont à cette occasion salué la richesse et l'ambition du document organisé autour de trois axes stratégiques :

- ✓ tirer les bénéfices des démarches de progrès et réalisations des années précédentes ;
- ✓ développer les compétences et expertises permettant d'accompagner le nouveau programme et les évolutions technologiques ;
- ✓ poursuivre le processus d'amélioration et de modernisation de la gestion de l'Établissement.

L'adoption en 2017 du contrat d'objectif et de performance 2017-2019 sera la concrétisation des réflexions de fond sur l'action de l'opérateur, partagées entre la Chancellerie et l'APIJ.



Salle d'audience pénale du palais de justice de Quimper

INSPECTION DE LA COUR DES COMPTES

L'année 2016 a été marquée par 4 contrôles joints de la Cour des comptes, portant sur :

- ✓ la fonction immobilière du ministère de la Justice ;
- ✓ l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice ;
- ✓ l'Établissement Public du palais de justice de Paris ;
- ✓ les PPP du ministère de la Justice.

Dans le cadre de ces contrôles, ce sont plus de 5 000 fichiers dématérialisés représentant plus de 15 gigaoctets de données qui ont été fournis aux rapporteurs. Les équipes des deux établissements publics ont été très fortement mobilisées malgré un contexte extrêmement tendu en matière de plan de charge.

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

De gauche à droite : palais de justice de Béziers, Limoges et Bourg-en-Bresse



P. 26

OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES

Béziers	_ P. 26
Bourg-en-Bresse	_ P. 27
Limoges	_ P. 28
Périgueux-Sirey	_ P. 29
Strasbourg	_ P. 30
Quimper	_ P. 32



P. 34

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX

Cayenne	_ P. 34
Douai	_ P. 35
Lons-le-Saunier	_ P. 36
Pointe-à-Pitre	_ P. 37
Poitiers	_ P. 38
Saint-Malo	_ P. 40
Saint-Martin	_ P. 41



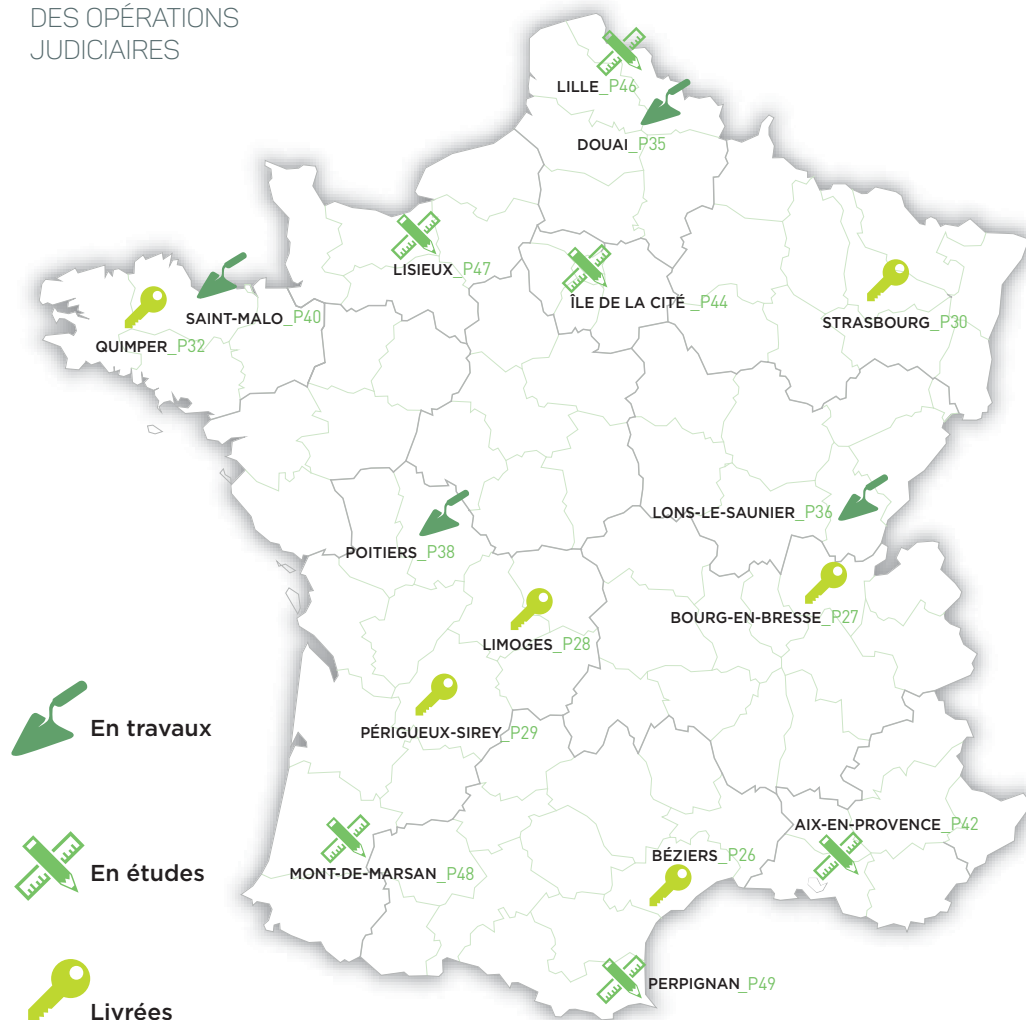
P. 42

OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES

Aix-en-Provence	_ P. 42
Basse-Terre	_ P. 43
Île de la Cité	_ P. 44
Lille	_ P. 46
Lisieux	_ P. 47
Mont-de-Marsan	_ P. 48
Perpignan	_ P. 49



IMPLANTATIONS DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES



MARTINIQUE



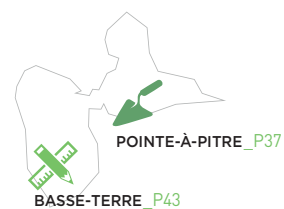
GUYANE



SAINT-MARTIN



GUADELOUPE



AU 31 DÉCEMBRE 2016



HÉRAULT (34)

PALAIS DE JUSTICE DE BÉZIERS

Remédiant à la situation de dispersion des juridictions biterroises, le nouveau palais de justice a été mis en service et inauguré par le garde des Sceaux à l'été 2016, au cœur d'une zone urbaine en développement. Ce bâtiment, fruit d'un riche dialogue entre la maîtrise d'ouvrage et la juridiction, a permis la mise en place d'une nouvelle organisation et la mutualisation des moyens de l'institution judiciaire locale. Le projet s'est également inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle par le recours aux services de la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) pour la fabrication du mobilier de bureaux.

CALENDRIER

Mars 2014 : date de démarrage des travaux

Mai 2016 : prise de possession

Juillet 2016 : mise en service

CHIFFRES CLÉS

8 000 m² de surface de plancher

5 salles publiques et **7** salles de cabinet

7 000 h d'insertion dues par l'entreprise de travaux

10 000 h de travail pénitentiaire au titre de la démarche engagée avec la RIEP

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : ateliers 2/3/4/
architecte mandataire, CET Ingénierie,
Guliver (mobilier et signalétique),
Gapira (CSSI), CPR (exploitation
maintenance), Groupement Sogea sud
(mandataire), Thematic, SNEF

Contrôleur technique : Socotec

CSPS : Bureau Veritas

Assistance à maîtrise d'ouvrage :
Planitec

© Daniel Moulinet

© Daniel Moulinet



© Gabrielle Voinot

AIN (01)

PALAIS DE JUSTICE DE BOURG-EN-BRESSE

Le nouveau palais de justice de Bourg-en-Bresse mis en service en avril et inauguré par le président de la République et le garde des Sceaux en juillet 2016, regroupe le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de Prud'hommes et le tribunal de commerce.

L'architecture symbolique et l'impressionnante colonnade du bâtiment lui permettent de prendre toute sa place dans le cœur du centre-ville. Sa conception moderne, garantissant la sécurisation des flux et une meilleure distribution des espaces, a permis une nette amélioration des conditions de travail du personnel. Ce nouveau palais facilite également les démarches des justiciables, en regroupant à une même adresse des services jusqu'alors dispersés sur trois sites.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI-TI-TC-CPH

CALENDRIER

Mars 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

Octobre 2013 : notification du marché de travaux

Avril 2016 : mise en service

CHIFFRES CLÉS

8 000 m² surface de plancher

1 salle d'assises

2 salles d'audience publique pénale

2 salles d'audience publique civile

7 salles d'audience de cabinet

129 magistrats et fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Plan 2 (mandataire), Arodie Damian Architectures, Ingerop, Tribu, Lasa, Iliade, VisionLab

Contrôleur technique : Bureau Veritas

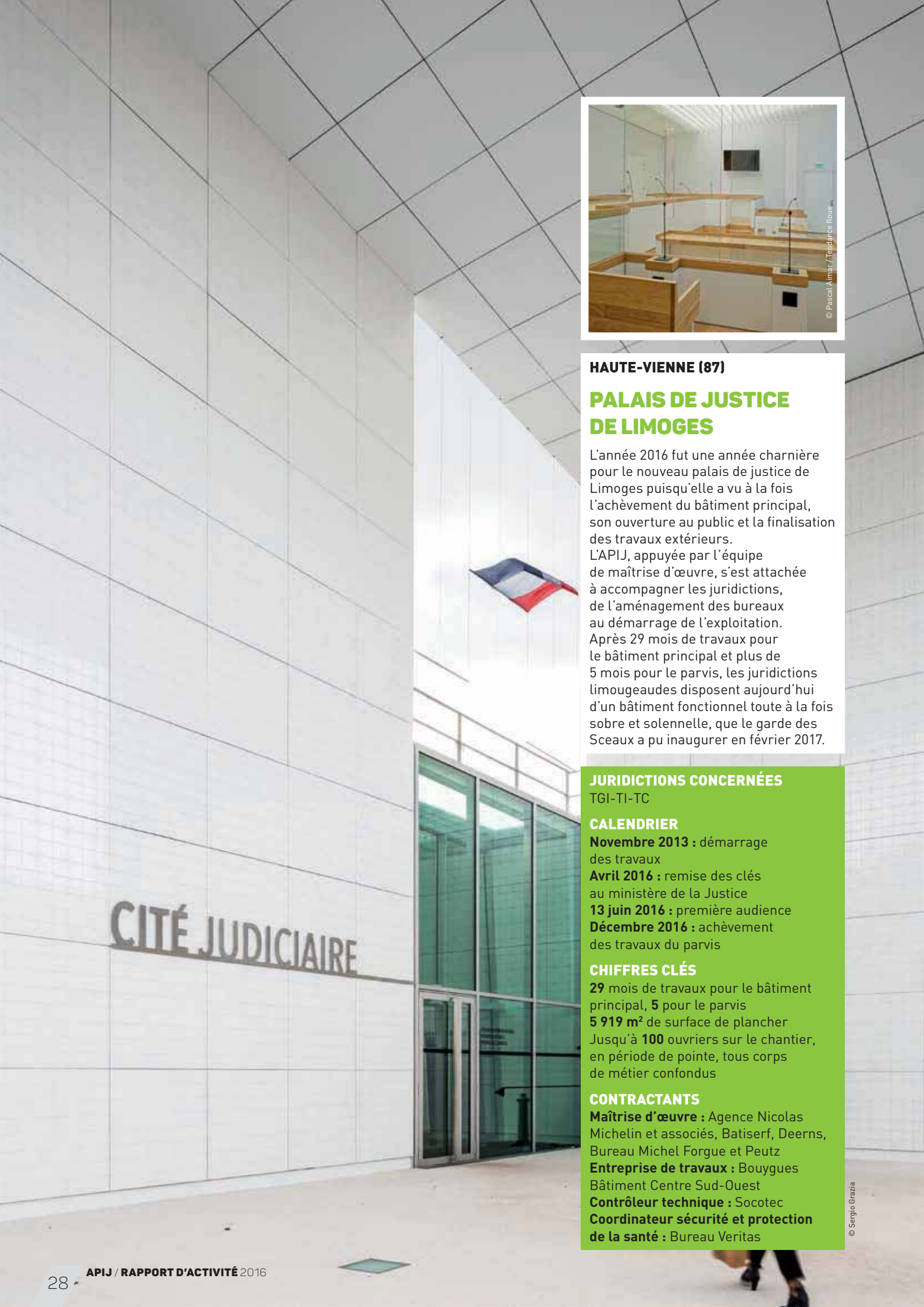
Coordinateur sécurité et protection de la santé : Qualiconsult Sécurité

Entreprise générale :

Citinea ouvrages fonctionnels



© Gabrielle Voinot



© Pascal Amar / Tendence Houe

HAUTE-VIENNE (87)

PALAIS DE JUSTICE DE LIMOGES

L'année 2016 fut une année charnière pour le nouveau palais de justice de Limoges puisqu'elle a vu à la fois l'achèvement du bâtiment principal, son ouverture au public et la finalisation des travaux extérieurs.

L'APIJ, appuyée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, s'est attachée à accompagner les juridictions, de l'aménagement des bureaux au démarrage de l'exploitation. Après 29 mois de travaux pour le bâtiment principal et plus de 5 mois pour le parvis, les juridictions limougeaudes disposent aujourd'hui d'un bâtiment fonctionnel toute à la fois sobre et solennelle, que le garde des Sceaux a pu inaugurer en février 2017.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI-TI-TC

CALENDRIER

Novembre 2013 : démarrage des travaux

Avril 2016 : remise des clés au ministère de la Justice

13 juin 2016 : première audience

Décembre 2016 : achèvement des travaux du parvis

CHIFFRES CLÉS

29 mois de travaux pour le bâtiment principal, **5** pour le parvis

5 919 m² de surface de plancher

Jusqu'à **100** ouvriers sur le chantier, en période de pointe, tous corps de métier confondus

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Agence Nicolas Michelin et associés, Batiserf, Deerns, Bureau Michel Forgue et Peutz

Entreprise de travaux : Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest

Contrôleur technique : Socotec

Coordinateur sécurité et protection de la santé : Bureau Veritas

© Sergio Grazia

DORDOGNE (24)

PALAIS DE JUSTICE DE PÉRIGUEUX-SIREY

Le bâtiment Sirey, annexe du tribunal de grande instance de Périgueux, qui a fait l'objet d'une réhabilitation en 2014, est situé à proximité immédiate de celui-ci. Elle regroupe le pôle civil du tribunal de grande instance et le tribunal d'instance. Ce bâtiment contemporain est parfaitement inséré dans le tissu urbain offre des conditions de travail modernes. Sa façade de béton texturé et teinté dans la masse résonne parfaitement avec les tonalités vernaculaires de Périgueux. Il comporte notamment trois nouvelles salles d'audiences qui permettent d'optimiser le fonctionnement des différentes juridictions de la ville.

2016 a été l'année de sa livraison et de sa mise en service. En effet, magistrats, fonctionnaires et auxiliaires de justice ont investi les locaux à l'automne. Cette livraison, après la réhabilitation complète du bâtiment historique « Montaigne » en 2014, parachève une mise à niveau de grande envergure de l'immobilier judiciaire périgourdin.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI-TI

CALENDRIER

Septembre 2011 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

Septembre 2014 : notification du marché de travaux

Novembre 2016 : mise en service

CHIFFRES CLÉS

1 413 m² de surface de plancher

3 salles d'audience

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Flint (architecte), Terrell, Alto, Voxoa

Assistant à maîtrise d'ouvrage : Samop

Entreprise générale :

Demathieu-Bard

Contrôleur technique : Socotec

Coordinateur sécurité et protection

de la santé : Presents



© Nicolas Fustier

BAS-RHIN (67)

PALAIS DE JUSTICE DE STRASBOURG

Le palais de justice historique de Strasbourg, construit en 1893 sur les quais de l'Ill, a bénéficié d'une réhabilitation importante, faisant subtilement dialoguer partie ancienne et extension neuve, et conservant son identité patrimoniale. Ce défi était de taille puisqu'il s'agissait de conserver et mettre en valeur son architecture d'origine, tout en agrandissant sa surface de plancher de 2 000 m² et en le dotant des équipements techniques des bâtiments les plus modernes. Le pari a été relevé en moins de deux ans et demi de travaux et le bâtiment accueille aujourd'hui dans les meilleures conditions de sécurité et de fonctionnalité les juridictions civiles et pénales du tribunal de grande instance de Strasbourg, à nouveau réunies sur un seul site que le garde des Sceaux a pu visiter et inaugurer en février 2017.



© J.M. Bamworthy/Balorde

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI

CALENDRIER

Mai 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

D'octobre 2013 à mai 2014 : construction d'un palais provisoire d'environ 5 000 m² sur le parvis du palais historique

Juin 2014 : démarrage des travaux en site libre dans le palais historique

Décembre 2016 : livraison du bâtiment

CHIFFRES CLÉS

288 postes de travail

13 600 m² de surface de plancher

8 salles d'audience dont **1** salle d'assises

13 salles d'audience de cabinet

18 500 heures d'insertion au titre du marché de travaux

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Groupement Garcès-De Seta-Bonet (mandataire), Sera Vives Cartagena, Setec Bâtiment, GV Ingénierie, VP Cité, Frederic Teschner Studio

Entreprise générale : Groupement Eiffage Construction, Spie Batignolles, Eiffage Energie, Clemessy

Contrôleur technique : Bureau Veritas

Coordinateur sécurité et protection

de la santé : B.E.C.S

Conduite d'opération : DDT 67



© Nicolas Fussler



FINISTÈRE (29)

PALAIS DE JUSTICE DE QUIMPER

Ouvert en 1860 et agrandi une première fois en 1960, le palais de justice de Quimper s'est vu doter cette année d'une nouvelle extension destinée à regrouper en un même lieu l'ensemble des juridictions de l'arrondissement. Ce regroupement vise à faciliter les démarches des justiciables et des avocats, tout en réduisant les dépenses de fonctionnement des juridictions. Cette extension a été livrée en août 2016 et ouverte au public en novembre 2016 et inaugurée en présence du ministre de la Justice en janvier 2017. Les travaux ayant permis d'identifier, dans le palais historique, la présence de mэрule (champignon lignivore), l'Agence a été missionnée pour des diagnostics et études visant à élaborer pour l'été 2017 un programme de travaux à entreprendre sur le bâtiment existant.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI-TI-TC-CPH

CALENDRIER

Février 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

Automne 2014 : démarrage du chantier de construction du nouveau bâtiment

Août 2016 : livraison de l'extension

Novembre 2016 : ouverture au public

CHIFFRES CLÉS

32 mois de chantier

8 200 m² au total, après travaux, dont **2 200 m²** pour l'extension

1 nouvelle salle d'audience pénale de **80** places

6 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Saba Architectes (Mandataire), ETSB (BET Structure), Armor Ingénierie (BET fluides), Sinot (Économiste), AFCE (Consultant HQE), Acoustibel (Acousticien)

Conduite d'opération : DDTM du Finistère

Entreprises générales : SPIE Batignolles Ouest (mandataire), Gervais, Cofely Axima

Contrôleur technique : Bureau Veritas

Coordinateur sécurité et protection

de la santé : Qualiconsult





GUYANE FRANÇAISE (973)

PALAIS DE JUSTICE DE CAYENNE

Le palais de justice de Cayenne a fait l'objet d'une double opération : de grosses réparations, achevées à l'été 2016 et des travaux de réaménagement fonctionnel, qui débuteront dès le mois de mars 2017 et devront être réalisés en site occupé en plusieurs phases successives permettant à la juridiction de maintenir son activité. La coordination des travaux et la communication avec les utilisateurs seront des enjeux majeurs pour la réussite de cette opération.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI

CALENDRIER

Décembre 2014 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

Octobre 2015 : Démarrage des travaux de grosses réparations

Avril 2016 : notification du marché de travaux

Mars 2017 : démarrage des travaux de réaménagement

CHIFFRES CLÉS

3 salles d'audience (assise, correctionnelle, civile)

1 963 m² de surface de plancher

100 % d'entreprises locales

1 500 h d'insertion sociale

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Groupement EGIS Bâtiment, Ponthus & Dupouy, Groupement ACAPA, BET DEMEURE, IET, BTC

Travaux : CRI (structure), CBE (charpente couverture), GLASS ALU (menuiseries extérieures), COGIT (façades), CRI, Acep-Caraïbes Froid- Dantin- Otis, Signalizes, GRCC

Contrôleur technique : Bureau Veritas, Apave

Coordinateur sécurité et protection

de la santé : Bureau Veritas, Socotec



© Lycée d'Excellence Edgar Morin

NORD (59)

PALAIS DE JUSTICE DE DOUAI

Les transformations du palais de justice de Douai ont commencé dès la notification du marché de travaux en avril 2016. En juillet, les accès au palais ont été modifiés avec la mise en place d'un accueil et d'un sas fourgon temporaires, permettant son maintien en fonctionnement pendant la durée des travaux. Les travaux débutés en fin d'année 2016, après démolitions du bâtiment existant, suivront un phasage très précis permettant de limiter les nuisances engendrées par cette opération en site occupé.

À terme, l'extension permettra d'améliorer l'accueil des justiciables, la sûreté du bâtiment et le fonctionnement des juridictions.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI-CA

CALENDRIER

Avril 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

Avril 2016 : notification du marché travaux

2^e semestre 2018 : mise en service de l'extension

CHIFFRES CLÉS

2 nouvelles salles d'audience avec circuit sécurisé

1 salle des pas perdus de **200 m²**

1 000 m² de surface utile

CONTRACTANTS

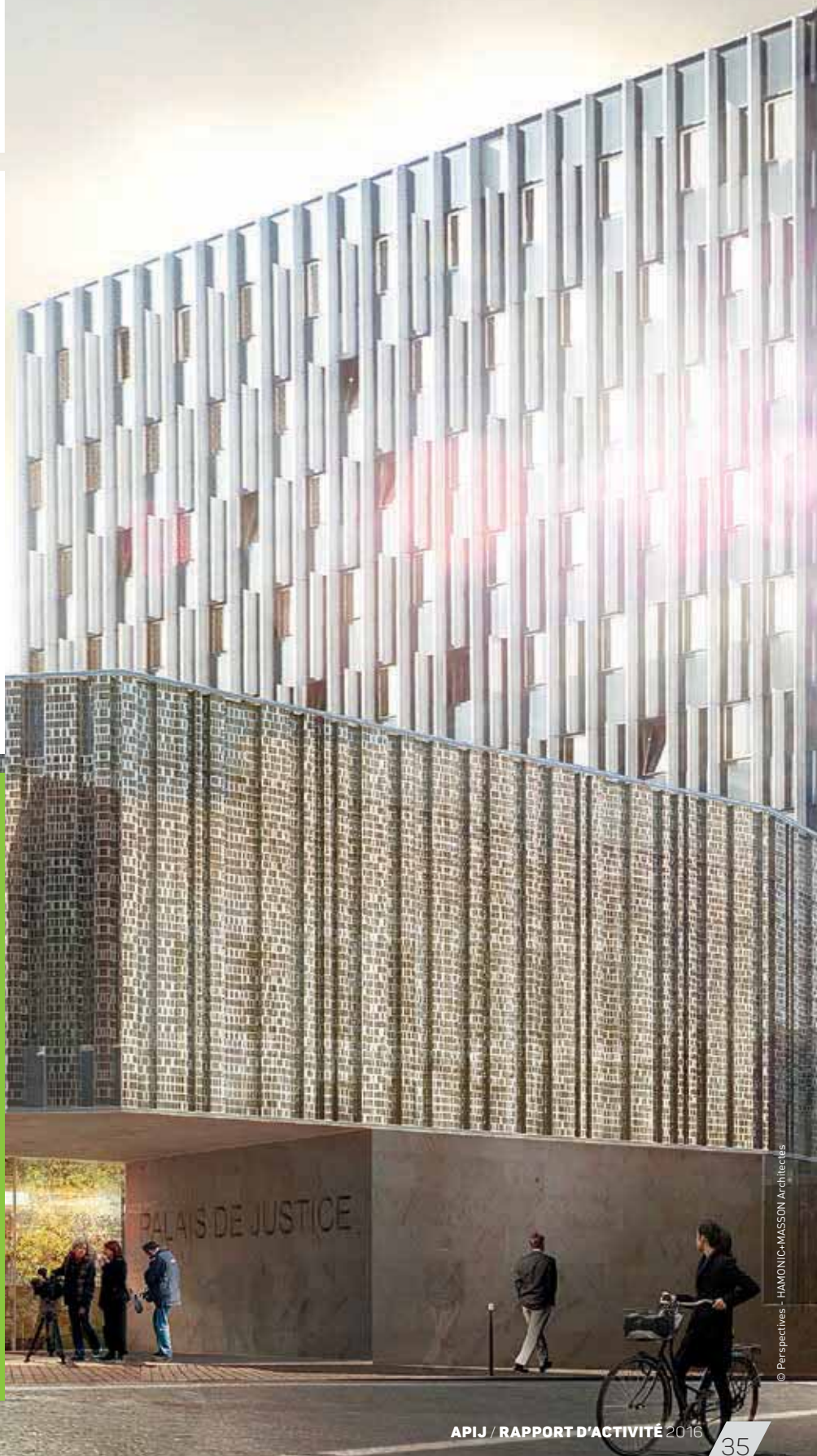
Maîtrise d'œuvre : Hamonic + Masson, Scoping, Lamoureux, Capterre, Technique et Commerciale Assistance

Assistant à maîtrise d'ouvrage : Setec Organisation

Entreprise générale : Demathieu Bard

Contrôleur technique : Preventec

Coordonnateur sécurité et protection de la santé : Presents



© Perspectives - HAMONIC+MASSON Architectes



JURA (39)

PALAIS DE JUSTICE DE LONS-LE-SAUNIER

L'année 2016 a été marquée par la notification du marché travaux qui a permis d'achever le curage de l'ancienne école normale de filles à Lons-le-Saunier au mois de décembre. L'année 2017 va voir se réaliser la restauration soignée du bâtiment existant conçue par l'Agence Pierre Vurpas et Associés. Ainsi, dès début 2018, 3 juridictions de premier degré, le Tribunal d'instance (TI), le Tribunal de commerce (TC) et le Conseil de Prud'hommes (CPH) pourront rejoindre ce site à forte composante patrimoniale.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI-TC-CPH

CALENDRIER

Permis de construire : janvier 2016

Démarrage des travaux : juillet 2016

Mise en service: 1^{er} trimestre 2018

CHIFFRES CLÉS

1 075 m² de surface utile

1 salle d'audiences civile et **2** salles d'audiences de cabinet civiles

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Agence Pierre Vurpas & Associés Architectes (Mandataire), AIA Ingénierie, CSD, Les Économistes

Assistant à maîtrise d'ouvrage : Samop, Arpege Ingénierie

Entreprise générale de travaux : Curot Construction

Contrôleur technique : Alpes Contrôle

Coordonnateur sécurité et protection de la santé: Cabinet C00



GUADELOUPE (971)

PALAIS DE JUSTICE DE POINTE-À-PITRE

Situé en plein cœur de Pointe-à-Pitre, le futur palais de justice permettra de regrouper sur un même site les services du tribunal de grande instance et le tribunal de commerce. Ce bâtiment offrira des conditions de travail adaptées aux besoins des usagers tout en prenant en compte les spécificités de ce contexte ultra-marin. Ce nouveau bâtiment adossé à la sous-préfecture et à proximité immédiate de la Place de la Victoire inscrira durablement la Justice au cœur du centre-ville. L'année 2016 a été principalement consacrée à la réalisation des fondations, des sous-sols et du gros-œuvre.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI

CALENDRIER

Janvier 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

Mars 2015 : notification du marché de travaux

Décembre 2015 : lancement des travaux

1^{er} semestre 2018 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

3 salles d'audience dont **1** pénale, **1** mixte et **1** civile

4 salles d'audience de cabinet

5 893 m² de surface de plancher

63 places de parking

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Groupement BP Architecture, Egis bâtiment, Mazet et Associés, acoustique Vivie et associés, Plan02

Entreprises : Groupement Bouygues Bâtiment Outre-Mer, Bouygues Bâtiment Construction Centre Sud-Ouest, Nofrag

Coordonnateur sécurité et protection de la santé : Bureau Veritas

Contrôleur technique : Socotec





VIENNE (86)

PALAIS DE JUSTICE DE POITIERS

Le nouveau palais de justice de Poitiers prendra place dans l'ancien lycée des Feuillants, bâtiment datant du XIX^e siècle et inscrit pour partie au titre des monuments historiques. Il regroupera la cour d'appel, le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de Prud'hommes et le tribunal de commerce. Le projet est de prévoir également la réalisation au cœur de site d'une extension, nichée sous une terrasse plantée, destinée à accueillir la salle des pas perdus et les salles d'audience.

Les travaux, démarrés en avril 2016, se déploieront sur près de deux ans et demi. En 2016, la consolidation des bâtiments existants et l'installation des fondations de la future extension ont succédé au terrassement d'envergure effectué sur le site.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

CA-TGI-TI-TC-CPH-SAR

CALENDRIER

Mars 2013 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

Avril 2016 : démarrage des travaux principaux

1^{er} semestre 2019 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

14 000 m² surface de plancher

1 salle d'assises

3 salles d'audience pénale

2 salles d'audience pénale de cabinet

4 salles d'audience civile

11 salles d'audience civile de cabinet

18 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Brossy et associés (mandataire) et SAS Mizrahi

Contrôleur technique : Bureau Veritas

Coordinateur sécurité et protection

de la santé : Bureau Veritas

Entreprises pour les travaux préalables : Charier TP, Technik Amiante

Entreprise générale pour les travaux de construction : Sogea Atlantique BTP





© Willy Barré

ILLE-ET-VILAINE (35)

PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-MALO

Le bâtiment constitué d'un socle en pierre et d'étages supérieurs en verre et aluminium se développe sur trois niveaux qui accueilleront les quatre juridictions concernées par l'opération. En phase avec le processus retenu par l'APIJ pour les marchés d'ingénierie des nouveaux palais de justice, le maître d'œuvre et l'entreprise générale ont fructueusement collaboré dans le cadre d'une phase projet qui s'est déroulée au second trimestre 2016. Les travaux, dont le garde des Sceaux a pu apprécier l'état d'avancement au cours de sa visite de chantier à la fin novembre, ont débuté en juillet 2016.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI-TI-TC-CPH

CALENDRIER

Septembre 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

Juillet 2016 : démarrage des travaux

2^e trimestre 2018 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

4 000 m² de surface de plancher

26 magistrats

60 fonctionnaires

3 salles d'audience publiques, dont

2 équipées pour les audiences pénales

2 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Bruno Gaudin (Bruno Gaudin Architecte), Artelia (Bureau d'études), ACV (acousticien)

Entreprise générale : Sogea Bretagne BTP

© Nicolas Fusler



GUADELOUPE (971)

PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-MARTIN

À proximité directe du palais de justice historique, la réhabilitation de la bibliothèque de Marigot à Saint-Martin permettra l'ouverture d'une chambre détachée du tribunal de grande instance de Basse-Terre dès le mois de janvier 2018. Elle accueillera une salle d'audience pénale, un espace d'attente gardé, des locaux d'archives, un espace de convivialité et 22 postes de travail. Une liaison entre le palais de justice historique et cette chambre détachée permettra de créer un espace unique de travail à la juridiction. Avec la création de cette chambre détachée, l'action de la justice dans ces deux îles du Nord se dote ainsi d'un véritable outil de travail.

Les travaux ont débuté au mois d'octobre 2016 et se dérouleront jusqu'à la fin de l'année 2017.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

Chambre détachée du TGI

CALENDRIER

Octobre 2016 : notification des marchés de travaux en corps d'état séparé

Décembre 2017 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

750 m² de surface de plancher

80 % d'entreprises locales

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : A2 Studio d'architecture, Alias Construction

Entreprises : Wyso, CTA, Eger, Idex, ATP, Menuiserie Persello, Iso, DSR

Contrôleur technique : Apave

Coordinateur sécurité et protection de la santé : Bureau Veritas





BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

PALAIS DE JUSTICE D'AIX-EN-PROVENCE

Cette opération vise à la reconstruction du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence boulevard Carnot, actuellement implanté sur deux locaux provisoires : le pôle civil sur le site de Pratési et le pôle pénal à Carnot. Le projet architectural signé par l'Atelier Marc Barani cultive un contraste fort entre les salles d'audiences, abritées dans des monolithes de béton clair posés à même le sol pour signifier la solennité des débats, et les espaces tertiaires logés à l'étage dans un grand volume translucide, symbolisant l'ouverture et la transparence de l'institution. Le projet a été relancé en 2016 après une suspension de près de deux ans. Dans le cadre des nouveaux marchés d'ingénierie de l'APIJ, le marché de travaux dont l'appel d'offres est prévu au second semestre 2017 intégrera une phase de PRO collaboratif qui associe l'entreprise plus tôt dans le projet afin d'en conforter la qualité d'usage et de maîtriser les imperfections techniques.

CALENDRIER

Juillet 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

2014-2016 : suspension temporaire du projet

1^{er} semestre 2018 : lancement des travaux

2020 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

Surface de plancher : 9 100 m²

Salles d'audience : 6 salles publiques et 12 salles de cabinet

129 postes de travail permanents, dont **62** magistrats et **129** fonctionnaires

CONTRACTANTS

Titulaire du marché et mandataire du groupement : Atelier Marc Barani (architecte), Technips TPS, Mazet et associés, Franks Boutté Consultants, Jean-Paul Lamoureux, Quadrim



GUADELOUPE (971)

**PALAIS DE JUSTICE
DE BASSE-TERRE**

L'extension en cours, de cet édifice, classé au titre des Monuments historiques depuis 1977, permettra de doter la cour d'appel de moyens immobiliers adaptés à l'accroissement de l'activité judiciaire du ressort, ainsi que le regroupement des juridictions jusqu'alors morcelées. Située sur une parcelle à proximité immédiate du palais de justice, l'extension sera reliée aux bâtiments existants par la création d'une passerelle.

L'année 2016, a vu la présentation du programme de travaux aux juridictions, ainsi que le démarrage des différentes études préalables en vue d'une passation du marché de maîtrise d'œuvre dès l'année 2017.

CALENDRIER

Mars 2016 : lettre de mission du ministère de la Justice pour la création d'une extension du palais de justice de Basse-Terre et la restructuration des espaces de la cour d'assise

1^{er} semestre 2016 : élaboration d'une étude préalable à l'extension et au réaménagement du palais de justice de Basse-Terre

1^{er} semestre 2017 : notification du marché de maîtrise d'œuvre de l'extension et passation du contrat avec l'ACMH pour le réaménagement des bâtiments existants

CHIFFRES CLÉS

450 m² de surface de plancher

Une vingtaine de places de parking



PARIS (75)

ÎLE DE LA CITÉ

Au premier semestre 2018, le tribunal de grande instance va s'installer dans le tribunal de Paris au sein des Batignolles. Plusieurs scénarios d'occupation des surfaces libérées ont été expertisés afin de notamment réintégrer les services de la cour de cassation et de la cour d'appel actuellement hébergés dans des sites en location et attribuer à ces deux juridictions les surfaces nécessaires à leur fonctionnement à long terme. En parallèle, de nombreux diagnostics sont conduits sur ce site classé intégralement au titre des Monuments historiques.

Un des enjeux de la programmation est de permettre une utilisation rapide d'une partie des surfaces tout en préservant les espaces qui serviront à la réalisation des travaux nécessaires pour une réutilisation à long terme.

CALENDRIER

2017 : programmation, approfondissement des diagnostics, début des études de conception
Fin 2018 : premiers travaux

CHIFFRES CLÉS

Plus de 100 000 m² de surface d'œuvre
 Environ **40 000 m²** SDO libérés avec le départ du TGI

CONTRACTANTS

Pré-programmes : Egis
Faisabilité/Programmation : AREP (mandataire), Setec Organisation, Setec Bâtiment, Atelier Monchecourt





NORD (59)

PALAIS DE JUSTICE DE LILLE

En avril 2016, le ministère a décidé la construction d'un palais de justice neuf permettant de regrouper le tribunal de grande instance et le tribunal d'instance sur un même site, situé plaine Winston Churchill à Lille. Ce projet est l'occasion de traduire sur le plan immobilier les grands principes de la loi pour une réforme de la justice du XXI^e siècle en favorisant la lisibilité du système judiciaire et les procédures de conciliation par la redéfinition des espaces publics et en encourageant la coopération entre agents au sein d'espaces tertiaires repensés. Le nouveau palais de justice, équipement emblématique et nouveau pôle d'attractivité pour le secteur, jouera un rôle urbain majeur : sa construction permettra la mise en œuvre de meilleures continuités urbaines entre Lille et La Madeleine, la rue des Bateliers sera prolongée de façon à améliorer l'accès au Vieux-Lille. Enfin, la plaine Winston Churchill sera grandement valorisée, participant ainsi au renforcement et à l'extension du cœur métropolitain.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2017 : concours de maîtrise d'œuvre et début des études de conception

2018 : études de conception

2019-2022 : travaux

CHIFFRES CLÉS

22 000 m² de surface de plancher

486 fonctionnaires et magistrats

9 grandes salles d'audiences pénales, dont **1** salle grand procès, **1** salle JIRS

61 salles d'audience de cabinet

PARTENAIRES

AMO Programmation : Polyprogramme

AMO Études de site : Mageo Morel & Associés

AMO BIM : Citae



© APIJ

CALVADOS (14)

PALAIS DE JUSTICE DE LISIEUX

L'opération prévoit de regrouper au sein d'un ancien bâtiment industriel réhabilité l'ensemble des juridictions de premier degré aujourd'hui localisées sur des sites distincts en centre-ville (le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce). Après la validation par les services de l'État des études de dépollution en 2015, l'année 2016 a vu le démarrage des travaux de dépollution des sols et de l'intérieur de l'ancienne usine Wonder. Ils seront achevés au printemps 2017. Les études de maîtrise d'œuvre de la phase PRO se sont également achevées en 2016. L'appel d'offres pour le marché de travaux de réhabilitation du bâtiment Wonder en vue de la création du nouveau palais de justice de Lisieux se déroulera sur l'année 2017 avec pour objectif de démarrer le chantier en début d'année 2018.

CALENDRIER

Août 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

Début 2018 : démarrage des travaux

2019 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

3 600 m² de surface plancher,

2 200m² surface utile totale

4 salles d'audience publiques

3 salles d'audience de cabinet

55 postes de travail permanents, dont

17 magistrats et 38 fonctionnaires

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Leonard & Weismann et les BETs EVP (structure), Michel Forgue (Économiste), CFERM (Fluides)



© Leonard & Weismann



LANDES (40)

PALAIS DE JUSTICE DE MONT-DE-MARSAN

La construction du nouveau palais de justice de Mont-de-Marsan, qui s'inscrit dans les grands principes de la loi de modernisation de la Justice du XXI^e siècle, permettra d'accueillir l'ensemble des juridictions montoises. Le projet dévoilé au grand public en novembre 2016 a été retenu à l'issue d'un concours d'architecture dont le lauréat est l'agence Brochet-Lajus-Pueyo. Dès lors, les études de conception ont été engagées en étroite concertation avec les juridictions. Concomitamment, les démarches afférentes à la maîtrise foncière ont été conduites avec la collaboration de la ville et de l'établissement public foncier des Landes.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI-Assises-TI-TC-CPH

CALENDRIER

Décembre 2016 : démarrage des études de conception

1^{er} semestre 2018 : notification du marché de travaux

2^e semestre 2020 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

Salles d'audience : 1 salle d'assises, 1 salle pénale et 3 salles civiles

Salles d'audience de cabinet : 1 pénale et 3 civiles

Surface de plancher : 6 260 m²

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Groupement Agence d'architecture BLP, CETAB (BE techniques), IDB Acoustique, Overdrive (Économiste)

Contrôleur technique : Dekra Industrial

Coordinateur sécurité et protection de la santé : Elyfec SPS

© Agence d'architecture Brochet-Lajus-Pueyo

© Agence d'architecture Brochet-Lajus-Pueyo



PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

**PALAIS DE JUSTICE
DE PERPIGNAN**

L'enjeu de cette ambitieuse opération est de permettre de tripler la surface de plancher du palais historique afin d'y accueillir l'ensemble des juridictions perpignanaïses et ainsi répondre de manière qualitative à l'augmentation de l'activité judiciaire. Après des études de faisabilité conduites en 2016, la réhabilitation avec extension neuve sur la dalle Arago a été retenue en concertation avec la ville de Perpignan. Le maintien des juridictions dans ce secteur sauvegardé permettra également de contribuer à la revitalisation du cœur de ville.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI-TI-TC-CPH

CHIFFRES CLÉS

Surface utile : 6 500 m²

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES



De gauche à droite : le centre de détention Tatutu de Papéari, le CSL de Nanterre et le centre pénitentiaire de Marseille-Les Baumettes 2

P. 52 OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES

Ducos	_ P. 52
Marseille-Les Baumettes 2	_ P. 53
Fleury-Mérogis (bâtiments centraux)	_ P. 54

P. 56 OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX

Aix-Luynes 2	_ P. 56
Draguignan	_ P. 58
CSL et SPIP de Nanterre	_ P. 59
Paris-La Santé	_ P. 60
Tatutu de Papéari	_ P. 61

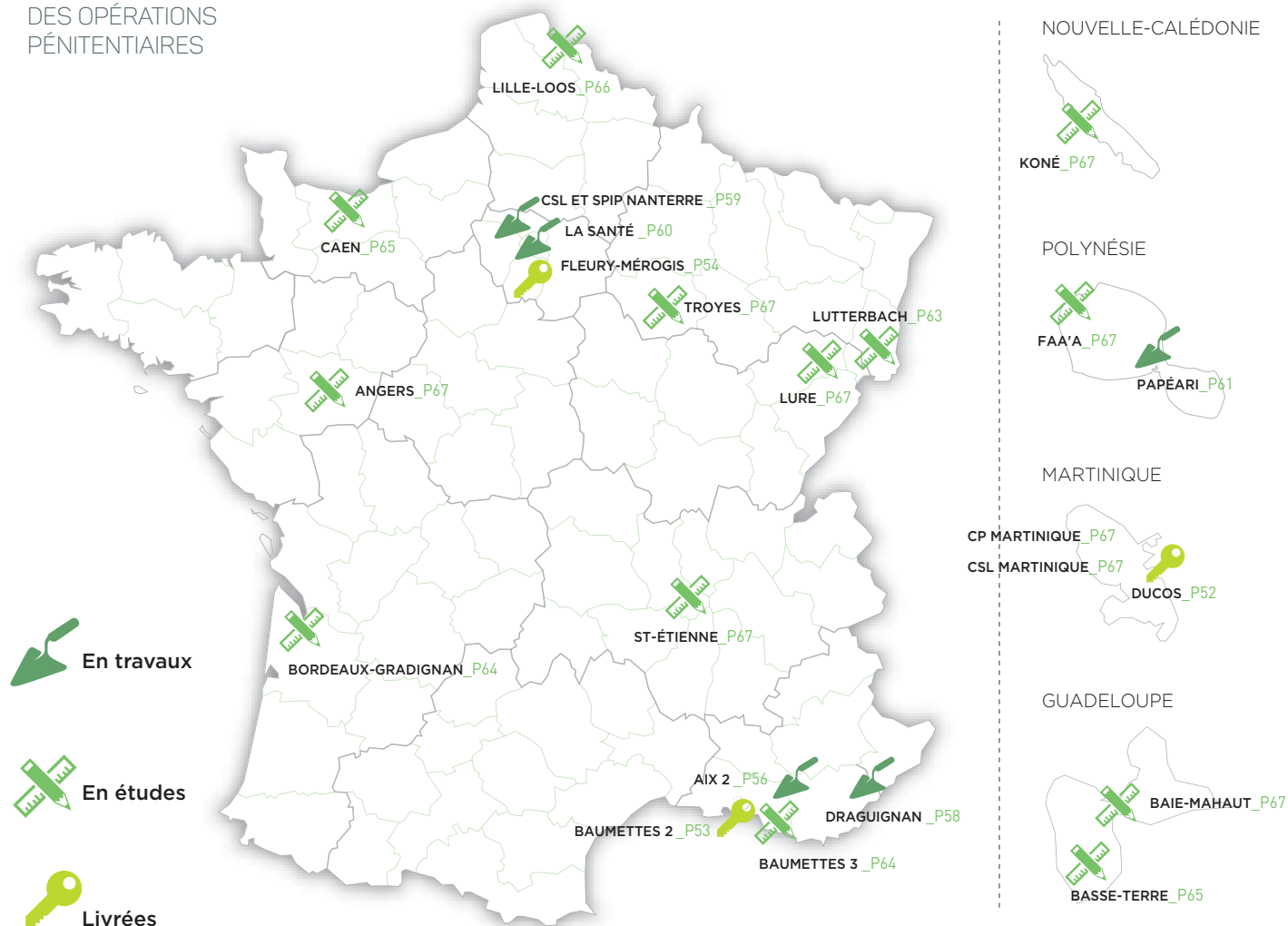
P. 62 OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES

Le programme « 3200 »	_ P. 62
Lutterbach	_ P. 63
Marseille-Les Baumettes 3	_ P. 64
Bordeaux-Gradignan	_ P. 64
Basse-Terre	_ P. 65
Caen	_ P. 65
Lille-Loos	_ P. 66
Troyes	_ P. 67
8 autres opérations en études préalables	_ P. 67

Les autres opérations	
Centre francilien de sécurité	_ P. 67



IMPLANTATIONS DES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES



AU 31 DÉCEMBRE 2016



MARTINIQUE (972)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS

Les travaux d'extension et de réhabilitation du centre pénitentiaire de Ducos ont débuté en 2011. Après cinq années de travaux décomposés en phases successives, cette année 2016 a été marquée par la livraison et la mise en service d'un nouveau quartier d'hébergement pouvant accueillir 160 détenus, étendant ainsi la capacité totale de l'établissement à 730 places. La dernière étape de cette opération lourde consiste en la réorganisation de l'unité sanitaire. Réalisés en site occupé présentant de fortes contraintes, ces travaux permettent d'offrir à la population carcérale de meilleures conditions de détention et aux surveillants une sécurité renforcée et plus adaptée.

CALENDRIER

Extension et rénovation de l'établissement

Mars 2011 : notification du marché de conception-réalisation

Novembre 2011 : démarrage des travaux

Avril 2016 : prise de possession du nouveau quartier d'hébergement

Septembre 2016 : fin des travaux de réhabilitation

Rénovation de l'unité sanitaire

Octobre 2015 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

Janvier 2016 : début des études de conception

CHIFFRES CLÉS

490 places : capacité initiale

570 places après la première extension livrée en 2007

730 places après ces travaux d'extension et la livraison du nouveau quartier d'hébergement

3 260 m² de surface construite

3 100 m² de surface réhabilitée

CONTRACTANTS

Extension et rénovation de l'établissement

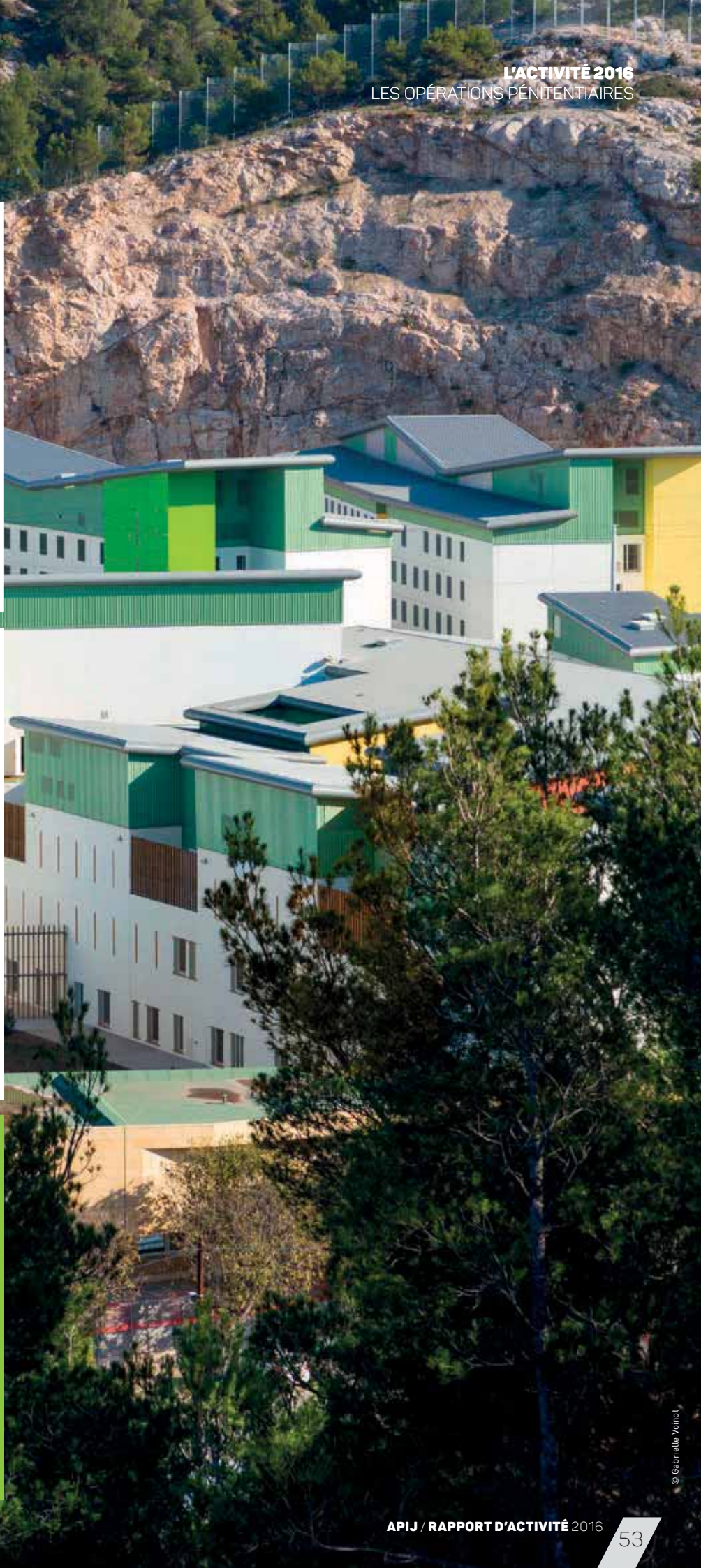
Conception-réalisation : Groupement SIMP, AAE, ITC, CSI

Assistant à maîtrise d'ouvrage : Guez Caraïbes, Samop, Sorpico

Contrôleur technique : Socotec
Coordonnateur sécurité et protection de la santé : Apave

Rénovation de l'unité sanitaire

Maîtrise d'œuvre : Groupement Arch'illes Concept, Egis Bâtiment Antilles-Guyane



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE- LES BAUMETTES 2

Livrée le 30 novembre 2016 et inaugurée par le garde des Sceaux le 9 décembre 2016, l'opération Baumettes 2 marque la fin de la première étape de la réhabilitation du centre pénitentiaire de Marseille. D'une capacité de 573 places et offrant les supports nécessaires au fonctionnement de l'ensemble de l'établissement, le site accueillera les premiers détenus d'ici la fin du premier trimestre 2017. Cette opération, dont le chantier a duré plus de trois ans, sera suivie de l'opération Baumettes 3, dernière étape de la réhabilitation du centre pénitentiaire.

CALENDRIER

Avril 2012 : notification du marché de conception-réalisation

Août 2013 : démarrage des travaux

30 novembre 2016 : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

42 000 m² de surface de plancher

573 places

LES CONTRACTANTS

Conception-réalisation : Vinci construction France, Archi5prod, Artelia et Travaux du Midi

Assistant à maîtrise d'ouvrage : Icade Promotion

Contrôleur technique : BTP consultants

Coordinateur sécurité et protection

de la santé : Dekra



ESSONNE (91)

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS

Après plus de 10 ans de travaux, l'opération de rénovation de la Maison d'Arrêt des hommes de Fleury-Mérogis s'est achevée en mars 2016 avec la livraison du bâtiment A, dernier bâtiment rénové du site où est venue s'installer l'administration, délocalisée pendant toute la durée du chantier.

D'un ampleur sans pareille, ce projet a consisté en une lourde rénovation en site occupé, préservant pendant toute la durée du chantier la capacité et les conditions d'exploitation de l'établissement. Ces travaux ont permis d'améliorer les conditions de détention, mais aussi les conditions de travail des personnels et la facilité d'accueil des familles.

CALENDRIER

Mars 2005 : finition de la réfection des réseaux électriques primaires

Livraison en mai 2006 : remise en état à minima de 350 cellules

Livraison de mai à septembre 2006 : construction de 3 bâtiments d'accueil des familles

Livraison en mai 2006 : rénovation mess du personnel

Livraisons successives de 2008 à 2015 : rénovation 5 tripales maison d'arrêt des hommes

Mars 2015 : finition de la rénovation-extension des bâtiments centraux de la maison d'arrêt pour hommes

Livraisons successives de 2013 à 2015 : aménagement de 5 cuisines relais

Mars 2016 : prise de possession du bâtiment A

CHIFFRES CLÉS

2 771 places en maison d'arrêt pour hommes

532 places en centre de détention

221 places en maison d'arrêt pour femmes

66 places en quartier mineurs

3 590 places en capacité théorique future au total

170 000 m² de surface

CONTRACTANTS

Assistant à maîtrise d'ouvrage : Artelia

Conducteur d'opération : DDT de l'Essonne et DRIEA

Sept maîtrises d'œuvre différentes et concomitantes

Maîtrise d'œuvre n°1 : installations électriques primaires : Sechaud & Metz

Maîtrise d'œuvre n°2 : réfection des voiries et réseaux divers : Jacobs

Maîtrise d'œuvre n°3 : rénovation des bâtiments hébergement : EGIS Bâtiments, Sarea

Maîtrise d'œuvre n°4 : rénovation/extension des bâtiments A, B et C : Imholz, Th. Beaulieu, Beaulieu Ingénierie

Maîtrise d'œuvre n°5 : construction de bâtiments d'accueil des familles : BNR, Ducroux, INGESP'I, Ateliers des Constructions, Complementerre, ATPI

Maîtrise d'œuvre n°6 : rénovation du mess du personnel : Arwytec, Beguin-Macchini, Sergec

Maîtrise d'œuvre n°7 : aménagement des cuisines relais : Arodie-Damian, Betom, BETR

ENTREPRISES

Maîtrise d'œuvre n°1 : groupement SEEE, VD Sytélec

Maîtrise d'œuvre n°2 : VRD préliminaires : lots séparés – Sacer, Lesens, Lachaux

✓ VRD généraux — séquence 1 : groupement STRF, Emulithe, Les Paveurs de Montrouge, Eiffage, Ets Doyen & Fils

✓ Réfection production calorifique : ICE

Maîtrise d'œuvre n°3 : remise en état a minima de 350 cellules insalubres : lots séparés – Snadec, Vallée, Foulliouze

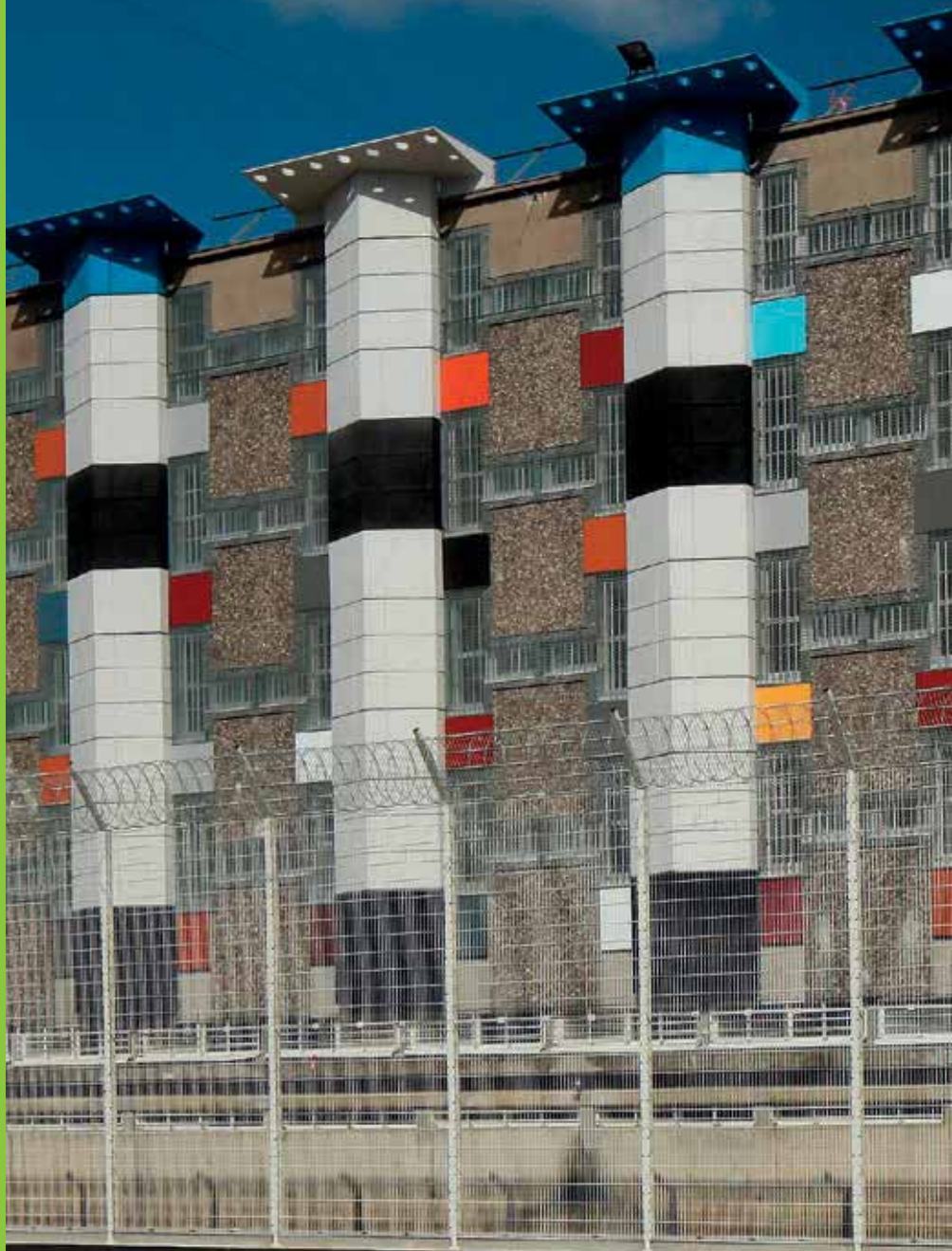
✓ Rénovation des hébergements et ateliers — séquence 1 : Hervé

Maîtrise d'œuvre n°4 : lots séparés CBC-SRC, IDS, SMAC, Duval, Sanitel, Fauche, Thales, 3DM, Euroascenseur, Gabet, GRTP

Maîtrise d'œuvre n°5 : lots séparés : Boyer, SPE, Atelier Bois, SAM +, Azobois, Bonnardel, Saga, Cegelec, Interelec, Livet

Maîtrise d'œuvre n°6 : lots séparés : SNEF, Albouw-Pantz, TEBA, SAM +, Bonnardel, René Clerc, Livet, Forclum, Climarex ATCC, Thermosani, Thyssen Krupp, Ragueneau

Maîtrise d'œuvre n°7 : CBC Service





BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'AIX-LUYNES 2

Les travaux de construction du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes 2 ont débuté en novembre 2015.

Après la phase de terrassement, la fin de l'année 2016 a vu l'achèvement de la phase gros œuvre et le démarrage dès l'été 2016 des lots architecturaux et techniques sur les bâtiments les plus avancés.

La construction du futur établissement se fait dans un contexte spécifique de mutualisation avec l'établissement existant Aix-Luynes 1. Construit en mitoyenneté de la maison d'arrêt d'Aix-Luynes 1, il s'agira *in fine* d'un unique établissement appelé Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes.

Cette mutualisation suppose des opérations connexes spécifiques à cette opération (mutualisation de fonctions, greffe unique sur Aix 2, cuisine centrale sur Aix 2, blanchisserie centrale sur Aix 1, ouverture du mur d'enceinte entre Aix 1 et Aix 2, mise en place de passerelles techniques).

Ce nouveau centre pénitentiaire d'une capacité de 735 places s'achèvera en octobre 2017, pour une prise de possession en novembre 2017 et une mise en service au 2^e trimestre 2018. Il marque une évolution significative dans la conception des lieux de détention. Les zones de circulations sont autant d'espaces de déambulation, guidés par des patios, des jardins plantés et une ligne d'eau, fil conducteur de l'ambiance générale. La variation des sources de lumières alliée au soin porté aux qualités plastique de matériaux simples et pérennes participent à la création d'une atmosphère d'accueil apaisée et sereine. La richesse sensorielle du monde extérieur franchit les murs de la prison.



CALENDRIER

Avril 2014 : notification du marché de conception-réalisation

Novembre 2015 : démarrage des travaux

Novembre 2018 : prise de possession

Avril 2018 (données DAP) : arrivée des détenus

CHIFFRES CLÉS

35 000 m² environ de surface de plancher

735 places d'hébergement dont :

✓ 640 places de maison d'arrêt hommes

✓ 50 places au centre national d'évaluation

✓ 45 places en quartier d'accueil

45 000 h consacrées à l'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : SCAU (architecte concepteur), EGIS Bâtiments Méditerranée (BET Ingénierie)

Entreprise : Bouygues Bâtiment Sud-Est (mandataire, constructeur), Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest

Assistant à maîtrise d'ouvrage : Samop SAS, Cyclades-GLI, Quadrim

Coordinateur sécurité et protection de la santé : Socotec

Bureau de contrôle : Socotec



VAR (83)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DRAGUIGNAN

L'ancienne prison de Draguignan, fortement endommagée par une inondation, a dû fermer ses portes en 2010. Pour la remplacer, une nouvelle maison d'arrêt pour hommes, d'une capacité de 504 places, est en construction depuis janvier 2015 sur un ancien terrain militaire, situé en bordure de la commune.

Au-delà du strict respect des contraintes pénitentiaires, l'architecture du projet fait la part belle aux apports de lumière naturelle et aux perspectives visuelles, offrant ainsi un cadre de qualité, tant aux détenus qu'au personnel pénitentiaire. L'année 2016 a vu l'arrivée des sous-traitants chargés des corps d'états technique et architecturaux avec un effectif de pointe estimé à 150 compagnons. L'établissement sera livré fin juin 2017 pour accueillir ses premiers détenus en janvier 2018.

CALENDRIER

Mai 2012 : notification du marché de conception-réalisation

Janvier 2015 : démarrage des travaux

Mi-2017 : remise des clés

Janvier 2018 : arrivée des premiers détenus

CHIFFRES CLÉS

35 000 m² de surface de plancher

504 places

Plus de 40 000 heures d'insertions réalisées par l'opération en 2016

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Archi5Prod, Artelia

Entreprises : Vinci Construction France, Travaux du Midi Var, Campenon Bernard Var

Assistant à maîtrise d'ouvrage : Egis

Contrôleur technique : Alpes contrôle

Coordinateur sécurité et protection

de la santé : Dekra



HAUTS-DE-SEINE (92)

CSL ET SPIP DE NANTERRE

Ce bâtiment à l'architecture contemporaine prend le parti de s'insérer entre une zone d'activité et un quartier d'habitat collectif et individuel. Conçus pour accueillir un quartier de semi-liberté de 92 places et les bureaux des services pénitentiaires d'insertion et de probation du département, les espaces sont à la fois imbriqués et étanches pour assurer la sécurité des lieux. Suivie en phase de conception par la Direction interrégionale des Services pénitentiaires Paris-Île-de-France, la maîtrise d'ouvrage de cette opération a été confiée à l'APIJ par l'administration pénitentiaire, en mars 2016, pour la réalisation des travaux en lots séparés. Les travaux ont débuté en fin d'année 2016.

CALENDRIER

Novembre 2016 : démarrage des travaux

1^{er} semestre 2018 : prise de possession

2^e semestre 2018 : mise en service

CHIFFRES CLÉS

92 places

4 200 m² de surface

75 postes de travail

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Groupement LAN Architecture, Batiserf Ingénierie (bet structure), Nicolas Ingénierie (bet fluides), Franck BOUTTE (bet HQE), Michel Forgue (économiste)

Travaux : 18 lots séparés

Contrôleur technique : Socotec

Coordinateur sécurité et protection de la santé : Presents





PARIS (75)

MAISON D'ARRÊT DE PARIS-LA SANTÉ

Le projet de réhabilitation-reconstruction de la maison d'arrêt de Paris-La Santé répond pour l'institution pénitentiaire à un double enjeu de modernisation et de conservation de la valeur patrimoniale de cet édifice parisien emblématique, inaugurée en 1867. Démarrés en 2015, les travaux de cette opération ont nécessité un phasage très précis permettant le maintien en fonctionnement du quartier de semi-liberté de 100 places et de l'administration pendant la durée du chantier.

L'année 2016 a vu la fin de l'opération de démolition du quartier haut, débutée à l'automne 2015, la mise en œuvre d'une campagne d'injection, et la réalisation des fondations. Dans le quartier bas, les travaux de réhabilitation se sont accélérés ; la première aile de détention de la maison d'arrêt (2^e division du quartier bas), entièrement rénovée et ravalée et dont les travaux se sont achevés fin 2016, a été livrée en janvier 2017.

La livraison de cette opération complexe interviendra mi-2018.

CALENDRIER

Novembre 2014 : signature du contrat

Mai 2015 : démarrage des travaux

2^e trimestre 2018 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

43 000 m² de surface de plancher

700 places en maison d'arrêt

100 places en quartier de semi-liberté

CONTRACTANTS

Maîtrise d'ouvrage (partenaire privé) : la société Quartier santé

Investisseurs : GTM Bâtiment, Gepssa, 3i

Constructeur : GTM Bâtiment

Mainteneur-exploitant : Gepssa

Maîtrise d'œuvre : Vurpas Architectes, AIA Architectes et AIA Studio Paysages

Assistant technique à la personne publique : Voxoa



POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)

CENTRE DE DÉTENTION TATUTU DE PAPÉARI

L'année 2016 a vu l'achèvement des travaux de cette opération singulière, tant par son ampleur que par son objet. L'APIJ a ainsi validé les engagements pris auprès de la Polynésie française, à savoir une parfaite intégration du projet dans son environnement naturel, plus de 54 millions d'euros injectés directement dans l'économie locale et 50 200 heures d'insertion locale comptabilisées contre 30 000 initialement prévues. Au-delà de ces engagements, la qualité de réalisation de cet établissement garantit à l'administration pénitentiaire de disposer fin mars d'un outil de travail confortable, sécurisant et performant.

CALENDRIER

Juillet 2012 : notification du marché de conception-réalisation

Juillet 2013 : démarrage des travaux

20 mars 2017 : inauguration du centre de détention par le garde des Sceaux

31 mars 2017 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

410 places

Un site de **10** hectares

Environ **24 000 m²** de surface de plancher

Au 1^{er} décembre 2016 :

✓ **7,28** milliards de francs pacifiques (environ **60** millions d'euros) versés aux entreprises locales dans le cadre de l'opération

✓ **50 200** heures d'insertion locale et **21 500** heures d'insertion pénitentiaire (RIEP)

✓ **250** emplois générés en phase d'exploitation

CONTRACTANTS

Groupeement d'entreprises : Léon Grosse-Architecture Studio-IIHI-CSD
Ingénieurs-Beteg

Assistant à maîtrise d'ouvrage : Egis Conseil

Assistant à maîtrise d'ouvrage environnement : Pae Tai Pae Uta

Contrôleur technique : Dekra

Coordonnateur sécurité et protection de la santé : Socotec

LES OPÉRATIONS DU PROGRAMME « 3200 »

Le budget triennal 2015-2017 prévoit des financements à hauteur d'un milliard d'euros pour la reconstruction et la réhabilitation des établissements pénitentiaires. Ce projet d'amélioration quantitative et qualitative du parc français prévoit notamment un programme de construction de 3 200 places. L'enjeu est de taille : décliner la notion de parcours d'exécution des peines dans toutes les dimensions du projet immobilier. Cela se traduit notamment par une offre de quartiers d'hébergements adaptés aux différents profils de détenus, mais aussi par de nouvelles approches en matière de gestion des flux et de la surveillance, et une réduction du caractère anxiogène qui a pu être reproché à certaines constructions récentes, une amélioration des conditions de travail des personnels.

Après le passage en phase opérationnelle, dès 2015, des opérations de Lutterbach et de Basse-Terre, l'Agence s'est vue confier, en 2016, les opérations de Baumettes 3, Caen et Bordeaux-Gradignan et début 2017, celles de Troyes-Lavau et de Lille-Loos. Elle a dans le même temps poursuivi les études préalables ou les recherches foncières des opérations de Saint-Étienne, Angers, Lure, Faa'a, Baie-Mahault, Koné et les nouveaux CP et CSL de Martinique.



HAUT-RHIN (68)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LUTTERBACH

Une étape majeure a été franchie en 2016 avec l'organisation d'un dialogue compétitif ayant permis la désignation de l'équipe chargée de la conception et la construction du nouvel établissement.

L'architecture du projet retenu incarne l'ambition d'un centre pénitentiaire conçu à la fois comme un lieu sécurisé et fonctionnel, mais également comme une construction publique symbolique, fortement représentative de l'institutionnel républicain.

Centré avant tout sur les personnes – qu'elles y travaillent, y interviennent, y exécutent une peine, ou y viennent visiter un proche – le bâtiment garde une dimension humaine et sociale indispensable au bon fonctionnement de l'établissement.

CALENDRIER

2017 : notification du marché

2018 : démarrage des travaux

2020 : mise en service

CHIFFRES CLÉS

520 places d'hébergement dont :

/ **240** en maison d'arrêt hommes

/ **180** en centre de détention hommes

/ **40** en quartier d'accueil et d'évaluation

/ **40** en quartier femmes

/ **20** en quartier mineurs

30 500 m² de surface de plancher environ

35 000 heures de travail seront effectuées dans le cadre d'actions d'insertion

INTERVENANTS

Architecte : SCAU

Entreprise : Léon Grosse

Bureaux d'études : Beteg, BG ingénieurs conseils, EODD ingénieurs conseils

Assistant à maître d'ouvrage :

Groupe Voxa (mandataire), Ixans, Carig, Archambault conseil, BETR

Contrôleur technique : Apave Alsacienne

Coordinateur sécurité et protection de la santé : BECS



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

**CENTRE PÉNITENTIAIRE
DE MARSEILLE-
LES BAUMETTES 3**

Dernière étape de la réhabilitation du Centre pénitentiaire de Marseille, l'opération « Baumettes 3 » est entrée en phase opérationnelle en 2016. Elle consiste en la démolition et la reconstruction de l'actuelle maison d'arrêt des hommes située sur la parcelle nord du site. D'une capacité d'environ 700 places, ce projet s'appuiera sur toutes les fonctions supports mobilisées dans le cadre de Baumettes 2.

Ainsi réunis, les deux projets fonctionneront comme un centre pénitentiaire unique. En 2022, l'intégralité du site, qui par sa capacité constituera le troisième centre pénitentiaire de France, sera rénovée, offrant ainsi des conditions de détention plus dignes et des conditions de travail améliorées pour le personnel pénitentiaire.

CALENDRIER

2019 : démarrage des travaux

2022 : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

700 places

Environ **15 000 m²** de surface utile projetée

GIRONDE (33)

**CENTRE PÉNITENTIAIRE
DE BORDEAUX-
GRADIGNAN**

Engagé dans le cadre du programme 3200, le projet de reconstruction *in situ* du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan permettra notamment l'amélioration de la prise en charge des personnes détenues et des dispositifs de prévention de la récidive. Ce nouveau centre se composera de trois bâtiments d'hébergement hommes, d'un bâtiment d'hébergement femmes, d'un quartier mineurs ainsi que d'espaces supports associés. Dimensionné pour

accueillir 600 détenus, le centre se déploiera sur une surface utile de 20 000 m². Après la réalisation d'une étude de faisabilité par l'APIJ, un scénario phasé a été retenu : deux phases successives de réalisation sont envisagées afin de limiter les contraintes liées aux relogements des détenus.

CALENDRIER

2019 : démarrage des travaux

2023 : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

Environ **600** places

20 000 m² de surface utile projetée

GUADELOUPE (971)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BASSE-TERRE

La maison d'arrêt de Basse-Terre, dont les bâtiments les plus anciens datent de la première moitié du XIX^e siècle, se trouve dans un état de vétusté qui ne répond plus aux besoins actuels de fonctionnalité, de sécurité pénitentiaire et de dignité de la détention.

Le projet prévoit l'extension de l'assiette foncière du site sur certaines parcelles avoisinantes. L'établissement augmentera ainsi sa capacité d'hébergement, pour atteindre 200 places en maison d'arrêt, dont une dizaine sera affectée à un quartier de semi-liberté.



CALENDRIER

Janvier 2017 : validation du programme des travaux

Début 2018 : notification du marché de travaux

1^{er} semestre 2019 : début des travaux

2020 : fin des travaux de la première phase

2022 : fin des travaux de la deuxième phase

CHIFFRES CLÉS

6 750 m² de surface utile

178 places d'hébergement en maison d'arrêt

12 places pour le quartier arrivant

10 places pour le quartier semi-liberté

CALVADOS (14)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CAEN

Le garde des Sceaux a annoncé en juin 2016 la construction d'un nouveau centre pénitentiaire sur la commune d'Ifs. Pour ce projet entré en phase opérationnelle en novembre 2016, l'année fut dédiée à la finalisation et des études préalables, ainsi qu'à la préparation des études techniques. Les derniers principes de conception du centre pénitentiaire ont été présentés en conseil municipal et lors d'une réunion publique organisée sur la commune d'Ifs, en présence

des principaux élus (maire, président d'agglomération, député) et service de l'État (préfecture, services de l'administration pénitentiaire). Les autorisations administratives permettant les diagnostics techniques sur site ont été obtenues fin 2016 et les premières interventions effectives sur site sont planifiées pour le début de l'année 2017.

CALENDRIER

2019 : démarrage des travaux

2022 : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

Environ **550** places



NORD (59)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LILLE-LOOS

L'opération a pour objet la démolition de la maison d'arrêt de Loos, inoccupée depuis octobre 2011, et la reconstruction d'un nouveau centre pénitentiaire d'une capacité de 720 places sur site.

En 2016, les travaux de démolition de la maison d'arrêt, des logements de fonction et du mess ont été initiés, alors que l'ancienne abbaye, dont la construction datait du XVIII^e siècle a été conservée.

Le démarrage des travaux est prévu pour le premier trimestre 2020.

CALENDRIER

Mai 2016 : démarrage des travaux de démolition

2^e semestre 2018 : libération des emprises

1^{er} trimestre 2020 : démarrage des travaux

2^e semestre 2022 : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

10 000 m² déjà démolis

21 200 m² en cours de démolition de la maison d'arrêt

1,9 M€ TTC de démolition

25 000 m² conservés ancienne abbaye

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : FCID

Travaux : Renard et Alisa D

Coordinateur sécurité et protection de la santé : Qualiconsult

AUBE (10)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE TROYES

La fin d'année 2016 a été dédiée à la mise à jour des études de faisabilité sur le site de la commune de Lavau dans l'agglomération de Troyes, qui avait été identifié lors d'études antérieures. La conclusion positive de ces études a permis l'entrée du projet en phase opérationnelle en mars 2017. L'année 2017 sera consacrée

à la réalisation des différents diagnostics sur le terrain ainsi qu'à l'écriture du programme détaillé de l'opération. Les premières interventions effectives sur site interviendront à l'été 2017 avec la réalisation d'un diagnostic archéologique.

CALENDRIER

2020 : démarrage des travaux

2022 : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

Environ **520** places

8 AUTRES OPÉRATIONS EN ÉTUDE PRÉALABLE

Les opérations d'Angers, Baie-Mahault, Faa'a, Koné, Lure, Saint-Étienne et de Martinique (CSL et CP), relevant du programme 3200 ont vu s'engager les étapes suivantes :

- ✓ pour Koné : l'élaboration du programme ;
- ✓ pour Faa'a et Baie-Mahault : la réalisation des études de faisabilité et scénarios de reconstruction ;
- ✓ pour Angers et Lure : la réalisation des études préalables de sites ;
- ✓ pour Saint-Étienne, le CSL Martinique et le CP de Martinique : les recherches et études foncières.

LES AUTRES OPÉRATIONS

ESSONNE (91)

CENTRE FRANCILIEN DE SÉCURITÉ

Pour renforcer les moyens de l'administration pénitentiaire face aux enjeux de la prévention et de la lutte contre la radicalisation, le ministère de la Justice a commandé la construction d'un Centre francilien de sécurité sur le domaine pénitentiaire de Fleury-Mérogis. Ce projet prévoit la réalisation d'une base pour les Équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) de Paris qui interviennent dans les établissements

pénitentiaires lors de difficulté ; d'un centre cynotechnique mobilisé dans les établissements pénitentiaires dans le cadre de recherche de stupéfiants, d'armes, de munitions et d'explosifs et d'un centre de tir pour répondre aux besoins de formation et d'entraînement des agents de l'administration pénitentiaire.

CALENDRIER

2018 : démarrage des travaux

2020 : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

8 400 m² environ de surface projetée (utile et extérieur)

LES 9 ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES

LES OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES

LES OPÉRATIONS
JUDICIAIRES



ÉQUIPE 2

Assure notamment la conduite de l'opération de la maison d'arrêt de Paris-La Santé.

ÉQUIPE 3

Assure notamment la conduite de l'opération du centre pénitentiaire de Lutterbach.

ÉQUIPE 7

Assure notamment la conduite de l'opération de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et du Centre pénitentiaire de Marseille-Les Baumettes.

ÉQUIPE 9

Assure notamment la conduite de l'opération des centres pénitentiaires de Valence, Beauvais et Riom.

ÉQUIPE 4

Est en charge de la programmation pour l'ensemble des opérations.

ÉQUIPE 1

Assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de Quimper.

ÉQUIPE 5

Assure notamment la conduite de l'opération des palais de justice de Lille et de Strasbourg.

ÉQUIPE 6

Assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de l'Île de la Cité.

ÉQUIPE 8

Assure notamment la conduite de l'opération du palais de justice de Pointe-à-Pitre.

**ÉQUIPE 7****ÉQUIPE 1****ÉQUIPE 8**

02 / L'AGENCE

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE 72

MISSIONS ET STATUT	72
BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT	73
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	74
LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIÉES À L'AGENCE	75
L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE	76



Palais de justice de Limoges

© Cyrille Dubreuil & APIJ

L'ORGANISATION DE L'AGENCE 78

LA DIRECTION GÉNÉRALE	78	L'AGENCE COMPTABLE ET LE SERVICE FACTURIER	86
L'ORGANIGRAMME	79		
LES DIRECTIONS DE PROGRAMME	79	LA MISSION COMMUNICATION	87
LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	80		
LE SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION	86		

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE



© Nicolas Füssler

De gauche à droite : palais de justice de Strasbourg, Quimper et Bourg-en-Bresse

MISSIONS ET STATUT

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Ses missions sont renforcées par un rôle d'expert conseiller du ministère, sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur des problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable, et exploitation-maintenance.

L'Agence est régie par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié. Ce décret, pris notamment en application de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 modifiée relatif à l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a remplacé celui de création de l'Agence (décret n° 2001-798 du 31 août 2001) en lui confiant également des missions d'assistance générale et d'expertise, en diversifiant les modalités de réalisation des commandes publiques et en permettant à l'établissement d'exercer la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage.

Les marchés de partenariat sont inclus dans les compétences de l'Agence. Le décret n° 2010-43 du 12 janvier 2010 a simplifié les relations de gestion entre l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) et l'Établissement Public du palais de justice de Paris (EPPJP), permettant à l'APIJ de recruter et gérer les personnels de l'EPPJP et de lui fournir ses moyens de fonctionnement en contrepartie d'une rétribution déterminée versée par l'EPPJP dans les conditions fixées par une convention de gestion approuvée par les conseils d'administration de chacun des deux établissements.

“ CONSTRUIRE, RÉNOVER
ET RÉHABILITER LES PALAIS DE
JUSTICE ET LES ÉTABLISSEMENTS
PÉNITENTIAIRES. ”

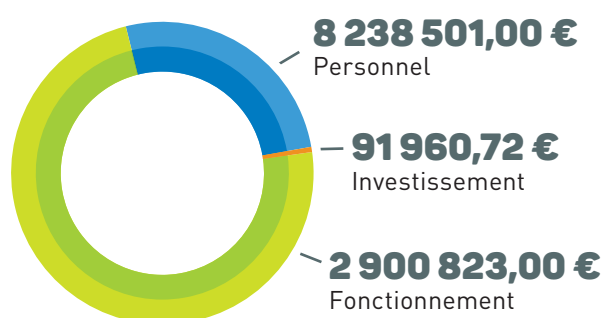


BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

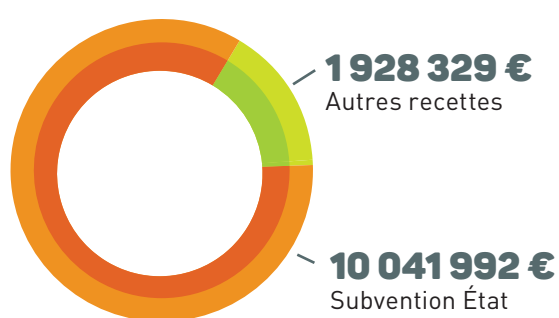
En 2016, les recettes de l'établissement s'élèvent à 11,97 M€ dont 10 M€ au titre de la subvention pour charge de service public. Les dépenses de l'établissement s'élèvent à 11,23 M€ HT.

Au terme de la gestion 2016, le solde budgétaire de l'établissement est de 739 K€ et le fonds de roulement s'établit à 1,461 M€.

DÉPENSES 2016



RECETTES 2016



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil d'administration de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice au 1^{er} mai 2017.
17 membres.

PRÉSIDENT

M. YVES COLCOMBET

CONSEILLER MAÎTRE À LA COUR DES COMPTES (NOMMÉ PAR DÉCRET DU 15/05/2014, RENOUEVÉ LE 20/04/2017)

MEMBRES DE DROIT

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

(MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DU BUDGET

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR)

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX

MINISTRE DE LA JUSTICE DU 24 FÉVRIER 2017

M. JEAN-CLAUDE MARIN

PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR DE CASSATION

MME DOMINIQUE MOYAL

PROCUREURE GÉNÉRALE PRÈS LA COUR D'APPEL DE POITIERS

M. DOMINIQUE FERRIERE

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX

M. LAURENT RIDEL

DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS

MME NADINE PICQUET

CHEF D'ÉTABLISSEMENT DE LA MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS

M. DOMINIQUE HUCHER

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE

FRÉDÉRIQUE BOUR

DIRECTRICE DE PROGRAMME

THIERRY BLARD

CHEF DE PROJET

RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration de l'APIJ s'est réuni à trois reprises en 2016 : les 17 mars, 9 juin et 9 novembre.

Les membres du conseil d'administration ont approuvé 66 délibérations :

- ✓ 24 au titre des quitus, permettant ainsi de procéder à l'apurement de la comptabilité administrative et générale de l'établissement ;
 - ✓ 12 ont concerné des opérations judiciaires et 18 des opérations pénitentiaires ;
 - ✓ 12 délibérations ont concerné des opérations transverses (dépenses accessoires des opérations) et le fonctionnement de l'établissement (budget rectificatif, compte financier, prime collective de performance...).
- Plusieurs présentations ont été faites au conseil d'administration pour sa bonne information :
- ✓ bilan du contrat de performance sur 2015 incluant un bilan concurrence et un bilan sur les actions de progrès de 2015 pour mieux maîtriser les risques sur les opérations ;
 - ✓ bilan du contrat de performance 2014-2016 ;
 - ✓ orientations du contrat de performance 2017-2019 ;
 - ✓ innovations architecturales – Lutterbach ;
 - ✓ rapport sur le contrôle interne comptable et financier 2014-2015 ;
 - ✓ enquête de satisfaction 2015.

LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIÉES À L'AGENCE

L'article 205 modifié de la loi du 9 mars 2004, portant adaptation de la Justice aux évolutions de la criminalité, a permis à l'Agence d'être maître d'ouvrage de plein exercice, c'est-à-dire d'intervenir pour toutes les missions du maître d'ouvrage, de l'amont de la décision d'investissement à sa réalisation. En conséquence, le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 relatif au statut de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) a redéfini l'ensemble du dispositif conventionnel permettant la réalisation des commandes passées à l'établissement.

Par ailleurs, un protocole définit le cadre conventionnel selon lequel l'Agence exerce la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice. Ainsi, pour toutes les opérations à venir, un cadre unique fixe les obligations réciproques du ministère et de l'Agence pour la conduite des projets de la phase des études préalables, au terme de la garantie de parfait achèvement.

 L'AGENCE EXERCE LA TOTALITÉ DES ATTRIBUTIONS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES OPÉRATIONS QUI LUI SONT CONFIÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE. "

L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE

LE STATUT D'OPÉRATEUR IMMOBILIER

En amont de ses compétences de maître d'ouvrage pour le compte du ministère, l'Agence est également acteur de premier rang pour la gestion des acquisitions foncières et de toutes les procédures associées (déclaration d'utilité publique, expropriation...).

Dans le cadre défini et piloté par la Direction de l'immobilier de l'État, les deux fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'opérateur foncier sont étroitement liées, ce qui favorise la maîtrise des délais de réalisation des opérations et la lisibilité de l'action de l'Agence.

LA TUTELLE

L'attribution de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice permet à l'Agence d'agir au nom du ministère, la Chancellerie conservant ses prérogatives essentielles, à savoir la décision d'investir, la programmation fonctionnelle, l'approbation des projets et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence, lesquelles s'exercent notamment par l'approbation des décisions du conseil d'administration et de la tutelle de l'établissement public.

LES PRINCIPALES MODALITÉS D'ÉCHANGES AVEC LA TUTELLE

- ✓ Les fiches normalisées de commande d'opération qui décrivent, pour chaque opération, la mission confiée et permettent, à partir de différents volets, d'en suivre le déroulement sont en adéquation avec le tableau de bord immobilier mensuel, de façon à améliorer la cohérence et le suivi des décisions prises par le conseil d'administration. Elles constituent ainsi un support d'analyse commun au ministère et à l'Agence de la situation financière d'exécution d'une opération.
- ✓ Un système d'informations enrichi a été mis en place entre les directions utilisatrices et l'Agence de façon à permettre aux premières, ainsi qu'au service de contrôle budgétaire et comptable ministériel, d'accéder directement à l'information pertinente relative au suivi des opérations conduites dans le cadre du protocole.
- ✓ Les articulations entre la comptabilité du ministère et celle de l'Agence qui tient, pour le compte du ministère, la comptabilité détaillée des opérations sont précisées de façon à permettre à l'État d'enregistrer les immobilisations dans sa comptabilité patrimoniale, après la réception du bâtiment.
- ✓ La répartition des responsabilités en matière de sécurité des sites est fixée, l'Agence prenant à sa charge la sécurité du site à compter de l'établissement du premier ordre de service de démarrage des travaux jusqu'à la prise de possession par la direction utilisatrice concernée, le ministère assurant la sécurité du site entre la prise de possession d'un terrain et/ou d'un bâtiment et le premier ordre de service.
- ✓ Le secrétariat général et les directions utilisatrices sont associés à l'élaboration des programmes et au choix des maîtres d'œuvre ou des concepteurs-réalisateurs.
- ✓ La maîtrise d'ouvrage de plein exercice engage l'opérateur vis-à-vis de sa tutelle en matière de coûts, de délais et de qualité. Ces engagements sont les gages de réussite des opérations et d'efficacité de son action.



Palais de justice de Strasbourg

LES AUTRES CONVENTIONS (PPP, ASSISTANCE ANTILLES- GUYANE, INTERVENTION POUR COLLECTIVITÉS)

L'attribution de contrats de partenariat public-privé

L'APIJ intervient dans le cadre de conventions de mandats pour la gestion des partenariats publics-privés (maison d'arrêt de Paris-La Santé, lots A et B, palais de justice de Caen, etc.). En 2015, la convention relative au palais de justice de Caen a été complétée pour confier à l'Agence des missions d'appui techniques à la gestion du contrat PPP.

L'assistance dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane

Une convention d'assistance définit les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère de la Justice aux Antilles-Guyane.

Cette convention a évolué en 2016 afin d'intégrer et organiser les modalités de commandes dans le cadre de réunions annuelles de dialogue de gestion réunissant pour chaque cour d'appel, le secrétariat général, la direction des services judiciaires, la direction opérationnelle de l'Agence et les chefs de cours.



Maison d'arrêt de Paris-La Santé

L'ORGANISATION DE L'AGENCE



Le comité de direction de l'APIJ

© APIJ (Baptiste Lignel)

LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'Agence est dirigée depuis le 1^{er} septembre 2013 par Mme Marie-Luce Bousseton, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts.

La directrice générale préside chaque semaine le Comité de direction (CODIR) composé en 2016 des quatre directeurs en charge du pilotage et de la coordination des équipes projet, parmi lesquels l'adjoint à la directrice générale, le directeur juridique, administratif et financier, et la cheffe de service des ressources humaines.

Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés à l'APIJ et sont établis les documents de référence et décisions

de la directrice générale. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration. Un compte-rendu des décisions est porté à la connaissance des agents de manière hebdomadaire.

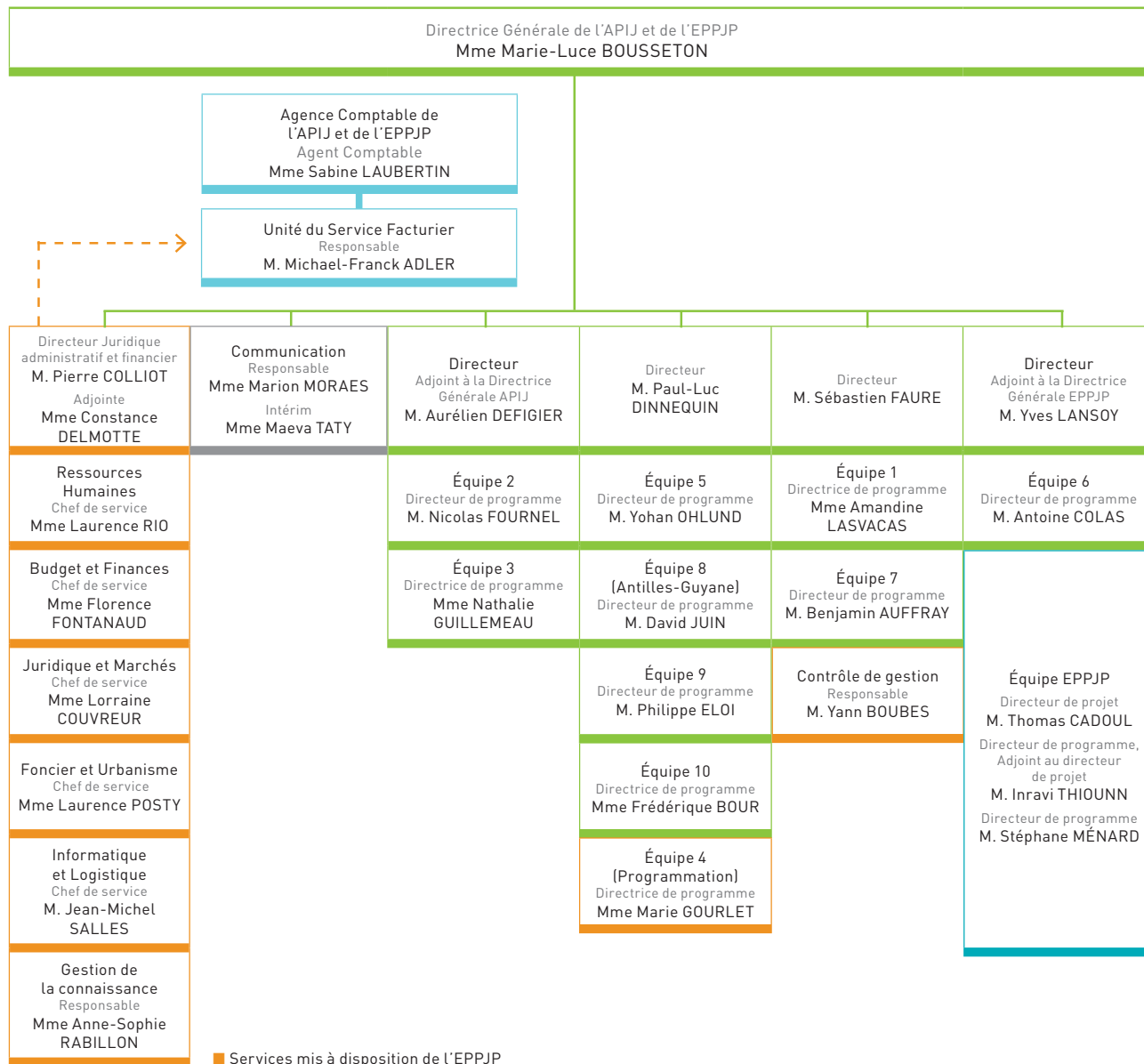
Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeurs de programme, l'adjointe au directeur juridique, administratif et financier, et les chefs des services transversaux. Ce comité est un lieu d'échanges où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques transverses nécessitant d'être débattues.

L'ORGANIGRAMME

au 01/05/2017



Les secrétariats des directeurs et de la directrice générale



LES DIRECTIONS DE PROGRAMME

L'Agence compte 9 directions de programme chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle. Les équipes conduisent les opérations, depuis les études préalables à la livraison, puis au quitus. Composées de chefs de projet, d'une assistante et s'appuyant sur des secrétariats mutualisés, 8 de ces équipes sont dirigées par un directeur de programme, lui-même piloté par l'un des quatre directeurs opérationnels. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieurs, urbaniste...) assure l'expertise nécessaire à la finalité des projets et

permet de gérer des opérations pénitentiaires et judiciaires à différents stades. L'une de ces équipes est implantée en Guadeloupe. La dernière direction de programme, appelée « équipe 4 », est une direction plus transversale, en charge de la programmation. Elle veille à la prise en compte et à la transmission aux équipes opérationnelles des évolutions dans ces domaines afin de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'égalité entre les opérations, tout en favorisant la force de proposition des concepteurs et des exploitants.

LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

La Direction juridique administrative et financière (DJAF) regroupe les services supports de l'établissement. Leur rôle consiste à conseiller et soutenir les équipes opérationnelles afin de leur permettre d'améliorer leur efficacité et sécuriser leurs actes. À ce titre, les services de la DJAF exercent une double mission :

- ✓ Apporter appui et conseil aux directions de programmes, particulièrement dans les domaines foncier, juridique et marchés, gestion des connaissances.
- ✓ Assurer le fonctionnement optimal de l'APIJ dans ses missions d'opérateur de l'État. Les services, ressources humaines, budget finances, logistique et informatique, ont pour objectif de garantir une qualité de service, sous contrainte réglementaire et budgétaire, permettant de libérer les acteurs métiers des sujétions administratives.

LE SERVICE FONCIER ET URBANISME

Les recherches et maîtrises foncières, préalables aux opérations, sont conduites en coordination entre le service foncier et urbanisme et les équipes opérationnelles.

Le service foncier conduit, en lien avec les équipes projets, les procédures de déclaration d'utilité publique ainsi que les acquisitions amiables ou par expropriation, dans le respect d'un délai défini par le planning de l'opération.

Le service joue également un rôle de conseil et d'accompagnement dans le domaine de l'urbanisme, l'environnement, l'aménagement et la domanialité. Est également pris en charge l'ensemble des contentieux relevant du champ d'intervention du service.

L'année 2016 a vu la reprise active de plusieurs opérations du programme immobilier pénitentiaire « 3200 », avec l'aboutissement de certaines recherches foncières, ou le lancement des procédures foncières pour les centres pénitentiaires de Caen, de Troyes-Lavau, Angers-Trélazé, Lille-Loos.

Dans le domaine judiciaire, l'évènement majeur est l'acquisition de l'emprise foncière du palais de justice de Lille, ainsi que le lancement de la procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal.



La direction juridique administrative et financière

LE SERVICE JURIDIQUE ET DES MARCHÉS

Le service juridique et des marchés a pour principale fonction de sécuriser l'ensemble des procédures d'achat conduites par l'Agence, tout en s'attachant à optimiser la performance des politiques menées en ce domaine.

Dans ces perspectives, le service juridique et des marchés, composé d'un chef de service, de deux conseillères juridiques et de deux assistantes, dont l'une à mi-temps, valide les montages envisagés par les directions de programme et propose, sur demande ou à son initiative, les solutions les mieux à même de concilier les contraintes calendaires, techniques ou financières propres à la gestion de chaque projet et celles imposées par la réglementation. Le service s'attache à donner aux équipes des réponses rapides et opérationnelles, les sollicitations couvrant les périodes comprises entre le lancement des publicités et la fin des périodes de garantie.

C'est ainsi que le service juridique et des marchés a été associé, au cours de l'année 2016, à la préparation et à la notification de 249 marchés et de 56 avenants, en assurant parallèlement la dématérialisation de 57 procédures, ainsi que deux consultations gérées par l'EPPJP, sur la plateforme électronique de l'APIJ.



Le service foncier et urbanisme

Le service juridique et des marchés

Il est également sollicité par la direction générale sur des sujets, ponctuels ou généraux, qui requièrent une expertise juridique.

Cette année a été marquée par d'importants changements réglementaires, puisque le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics est venu remplacer le Code des marchés publics.

Les novations introduites par ce texte, qui touchent à la fois la numérotation des articles, les seuils, les délais de consultation, les modalités de mise en ligne des DCE, l'introduction de nouvelles procédures et la gestion des modifications en cours d'exécution ont conduit le service juridique et des marchés à établir plusieurs notes internes destinées à en expliquer les modalités de mise en œuvre, puis à organiser des séances de formation interne sur ces thèmes.

Cette situation a nécessité un travail sur les pièces de marché utilisées par les services pour mettre à jour les références numériques et les actualiser. Il a conduit également une réflexion sur les moyens de concilier les exigences réglementaires en matière de mise en ligne des DCE et les impératifs de sécurité qui s'opposent à la diffusion incontrôlée des informations sensibles qui y figurent.

Après un travail de préparation en 2016, le SJM est également chargé depuis 2017 d'assurer pour l'ensemble des services, la gestion et le suivi des étapes précédant la notification des marchés, tâches pour l'exécution desquelles ses effectifs ont été renforcés d'une unité.

Parallèlement, le service juridique assure le secrétariat de la commission des marchés, instance collégiale chargée d'émettre des avis sur les propositions de sélection ou d'attribution et sur les projets d'avenants.

Il est enfin chargé du suivi des litiges et des dossiers contentieux. Dans ce cadre, il se tient informé de l'évolution de chaque affaire, suit les expertises, analyse les arguments des parties adverses, conseille sa hiérarchie, puis met en œuvre les décisions de la direction générale, directement ou par l'entremise de ses conseils.

Au cours de l'année 2016, le service juridique et des marchés a suivi, jusqu'à sa conclusion, l'instruction d'un contentieux devant le Conseil d'État, instance qui s'est achevée à la satisfaction des intérêts de l'Agence.

LE CENTRE DE GESTION DE LA CONNAISSANCE

Initialement en charge de la gestion des archives et de la documentation, le centre de gestion de la connaissance a vu son périmètre d'actions s'agrandir ces dernières années, d'abord avec le travail de capitalisation des connaissances en interne et des retours d'expériences, puis, plus récemment, avec la gestion de l'intranet. En milieu d'année 2015, une partie des activités liées à la communication interne à l'Agence a été redistribuée : la confection du panorama de presse quotidien, la réalisation du support d'information interne hebdomadaire ainsi que l'organisation logistique des séminaires de l'Agence sont désormais confiées au Centre. Un marché d'externalisation a été notifié en août 2016, avec pour périmètre la conservation des archives des opérations quitussées. Ce sont donc environ 500 boîtes, dont le contenu a préalablement été reclassé par le Centre, qui ont quitté les locaux de l'APIJ, libérant ainsi des espaces de stockage immédiatement réinvestis pour accueillir les archives des opérations encore en cours.

Parallèlement, un travail de rationalisation des serveurs de fichiers informatiques a été entrepris afin de réorganiser durablement la gestion des dossiers d'opérations, l'objectif étant d'une part d'assurer une continuité dans la tenue des dossiers en cas de passation d'agent à agent et d'autre part de favoriser la transmission du dossier aux tutelles lors du quitus de l'opération. Un plan de classement type a été déployé sur les opérations les plus récentes.



Le Centre de gestion de la connaissance

Au-delà des missions d'archivage classique, le centre a été particulièrement mobilisé en 2016 sur la refonte de l'outil de gestion interne du suivi des marchés, en vue de la mise en œuvre du décret GBCP à l'Agence. La mise en place de ce référentiel unique dématérialisé a pour but de sécuriser et fiabiliser les informations et documents saisis dans cette base, d'optimiser les recherches d'information et de gagner en temps d'exploitation de ces informations. Tout le concept de la base a donc été mis à plat, afin d'en faire un outil utilisable par les différents acteurs concernés (équipes, service juridique et des marchés, service du budget et des finances, agence comptable, centre de gestion de la connaissance et DJAF pour la partie requête), de l'engagement du marché jusqu'à son archivage. L'accent a été mis sur la simplification du formulaire de saisie des informations afin d'alléger le travail des personnels en charge de cette tâche. Le Centre assure la formation et l'accompagnement nécessaire auprès des agents concernés pour la prise en main de l'outil et son exploitation.

CHIFFRES CLÉS

66

communications administratives réalisées.

508

boîtes, soit 169,3 mètres linéaires d'archives d'opérations quitussées ont été externalisées auprès du tiers-archivage.

85,3

mètres linéaires d'archives intermédiaires traitées et 120 mètres linéaires d'archives reclassées en vue de leur externalisation.

15

mètres linéaires d'archives éliminées, environ 20 m³ de papier détruit de manière sécurisée pour l'ensemble de l'Agence.



Le service du budget et des finances

LE SERVICE DU BUDGET ET DES FINANCES

Le service du budget et des finances est responsable du pilotage du budget de l'établissement et des moyens alloués au titre des opérations immobilières.

Le service du budget et des finances est chargé de l'élaboration du budget de l'établissement, du suivi de la comptabilité budgétaire en autorisation d'engagement et crédit de paiement, tant pour le budget que pour les dépenses liées aux opérations immobilières, ainsi que de la maîtrise de la trésorerie. Le service élabore le rapport de l'ordonnateur annexé au compte financier afin de rendre compte de la gestion de l'exercice budgétaire précédent ainsi que les comptes-rendus de gestion produits au contrôle budgétaire ministériel deux fois par an.

Le service du budget et des finances a été créé en mai 2015 afin de mieux structurer la gestion financière des opérations conduites par l'Agence, autour des missions suivantes :

Gestion des autorisations d'engagement et des crédits de paiement :

- / gestion des ressources budgétaires relatives aux opérations immobilières, en autorisation d'engagements et crédits de paiements (opérations actives et opérations quitussées) ;
- / mouvements de trésorerie relatifs aux dépenses et aux recettes de ces opérations ;
- / quitus des opérations livrées : 24 opérations ont fait l'objet d'un quitus en 2016.

Un appui constant à la professionnalisation des équipes opérationnelles

Le service du budget et des finances accompagne les équipes, notamment *via* des notes, des points de doctrines et des formations. Le service assure l'animation du réseau des assistants de projets des équipes opérationnelles.

Mise en place du Décret GBCP

Le décret GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique) transcrit au sein des établissements publics les règles et les principes d'une nouvelle gestion financière, axée sur l'amélioration de la performance de l'action publique, posés par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2001. Pour la mise en œuvre technique de ce décret, l'APIJ a revu l'ensemble de ses procédures internes ainsi que son organisation. L'ensemble de ces changements a été pensé et testé tout au long de l'année 2016.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre la gestion budgétaire et comptable au format GBCP, une nouvelle version du logiciel comptable et budgétaire a été développée, notamment pour répondre aux spécificités de la gestion pour compte de tiers, testée sur le second semestre 2016, avant d'être déployée au 1^{er} janvier 2017.

La réflexion organisationnelle a conduit l'Agence à mettre en place un service facturier expérimental sur le premier semestre 2017 avec l'objectif d'un déploiement généralisé au 1^{er} juillet 2017.

L'année 2016 a donc été une année de préparation aux changements importants, associant la gestion courante aux réflexions organisationnelles et au développement de l'outil informatique.

CRÉDITS DE PAIEMENTS REÇUS

61,587 M€
Judiciaire



124,763 M€
Pénitentiaire

DÉPENSES

62,046 M€
Judiciaire



137,411 M€
Pénitentiaire



Le service informatique et logistique

Le service des ressources humaines

LE SERVICE INFORMATIQUE ET LOGISTIQUE

Le service est chargé des prestations de service en matière d'informatique et de logistique. La mise à disposition des moyens logistiques et informatique nécessite chaque année la passation de plusieurs marchés de prestations de service (diverses maintenances de matériel et des installations techniques, nettoyage, locaux de stockage, destruction des documents, etc.). Le renouvellement ou la passation de ces marchés s'opère suivant une politique d'achat raisonnée et responsable fondée sur un mécanisme d'évaluation des besoins objectifs, en lien avec la stratégie globale d'achat, le schéma directeur informatique et son équivalent pour le fonctionnement, dont le but est d'optimiser l'efficacité et la performance d'achat. En 2016, le service logistique a poursuivi sa mobilisation pour permettre le déménagement et l'installation de l'équipe 8 (Antilles-Guyane) de la Martinique vers la Guadeloupe. Il a par ailleurs été particulièrement sollicité sur le déploiement de nouveaux terminaux mobiles et l'adaptation des systèmes d'information (intranet, SI budgétaire et comptable, SI RH...) au format GBCP pour une mise en œuvre au 1^{er} trimestre 2017.

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le service des ressources humaines a pour mission de mettre en œuvre la politique de gestion et de développement des ressources humaines définie par la direction, conformément aux orientations stratégiques de la fonction publique.

Sa mission s'articule autour de quatre axes principaux :

- ✓ piloter les ressources humaines : prévision et gestion de la masse salariale et des emplois ;
- ✓ administrer les agents titulaires et non titulaires : recrutement, avancement, paie, retraite... ;
- ✓ gérer les emplois et les compétences : suivi et aide à la mobilité professionnelle, construction et déploiement du plan de formation pluriannuel... ;
- ✓ contribuer à la qualité de l'environnement de travail des agents, en collaboration avec les acteurs concernés : coordonner les actions de santé et sécurité au travail, mettre en œuvre l'action sociale et animer le dialogue social (gestion des relations sociales, des instances de dialogue et de décision).

Effectifs et caractérisation du personnel :

En 2016, le plafond d'emploi autorisé de l'établissement était en diminution de 2 agents par rapport à 2015, passant ainsi de 107 à 105 ETPT (emploi temps plein travaillé).

Le service des ressources humaines a géré 106 agents (effectif physique au 31 décembre 2016) correspondant à une moyenne annuelle de 103,2 ETPT. Le personnel permanent de l'Agence se répartit entre agents fonctionnaires (39 % de l'effectif) et agents contractuels (61 %). L'année a été marquée par un très important renouvellement de l'effectif, tant au sein des équipes opérationnelles que des services transverses. En effet, 21 agents sont partis au cours de l'année – dont 3 départs à la retraite. En parallèle, 25 agents ont été recrutés (dont 8 agents sur crédits venus apporter un soutien aux équipes et services pour des périodes allant d'un mois à six mois) et 5 agents ont bénéficié d'une mobilité interne.

	Quelques chiffres 2016...	... au regard de 2015
Turn-over sur postes permanents	19 %	13 %
Âge moyen	42 ans et 5 mois	41 ans et 7 mois
Ancienneté moyenne	5 ans et 5 mois	6 ans et 1 mois
Répartition des effectifs par catégorie		
Fonctionnaires	39 %	44 %
Contractuels	61 %	56 %
Femmes	58 %	58 %
Hommes	42 %	42 %
Cadres	69 %	66 %
Non-cadres	31 %	34 %

L'aide à l'insertion des jeunes s'est également poursuivie en 2016 puisque 5 stagiaires sont venus participer aux missions de l'Agence – pour des stages allant

d'une semaine à six mois – et deux nouveaux apprentis ont été accueillis.

FAITS MARQUANTS DE LA GESTION 2016

Parmi les événements marquants suivis par le service des ressources humaines en 2016, on peut citer, outre l'important turn-over qui a mobilisé l'équipe du SRH :

- ✓ la mise en œuvre de mesures RH pour accompagner le déménagement des agents de l'antenne Antilles-Guyane de la Martinique vers la Guadeloupe ;
- ✓ la rédaction du deuxième volet du référentiel des métiers et compétences de l'Agence (fonctions supports) ;
- ✓ la finalisation de la reprise des données dans le cadre de l'installation du nouveau SIRH et la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités.

Formation

La formation professionnelle est un axe de progrès important au sein de l'APIJ. Elle accompagne les axes stratégiques de la politique de l'établissement en contribuant au développement des compétences des agents et au partage des connaissances. Le plan de formation 2016 se caractérise par la conduite des actions suivantes (voir tableau ci-dessous).

Environnement institutionnel : comme chaque année, l'accent a été mis sur l'intégration des nouveaux arrivants avec la mise en œuvre d'un parcours d'intégration, la formation aux outils propres à l'Agence, le petit-déjeuner annuel en présence de la directrice générale et de la cheffe du service RH, les formations sur les systèmes judiciaire et pénitentiaire et les visites de chantier.

Formations métiers : en 2016, l'effort de formation a été porté sur la transposition des nouvelles réformes

de la fonction publique (GBCP, marchés publics) et le développement des connaissances techniques des agents dans leur domaine d'expertise (BIM, études d'impact, comptabilité publique...). Ainsi, deux cycles de formation sur la réforme des marchés publics et l'expertise pénitentiaire ont réuni au total plus de 200 agents.

Santé, sécurité au travail : En accord avec les priorités interministérielles, les compétences des membres du CHSCT sur les risques psychosociaux ont été renforcées afin d'intégrer ces derniers dans le document unique. De même, dans un souci de prévention des risques, l'Agence a reconduit la formation aux gestes et postures et la formation des serre-files. Elle a également formé, pour la première fois, 6 Sauveteurs secouristes du travail (SST).

Au total, 107 agents (ce chiffre regroupe à la fois les agents en poste au 31/12/2016 et les agents partis en cours d'année 2016) ont bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année 2016.

Le nombre de jours de formation par agents est resté soutenu par rapport à l'année passée. Il s'est élevé à 3 jours par agent (3,2 jours de formation par agent pour l'année 2015).

Dialogue social

Enfin, il est à noter que l'Agence a poursuivi un dialogue social de qualité : au total les instances paritaires (comité technique, CCP, CHSCT) se sont réunies 7 fois. À l'issue de ces instances, le principe de l'expérimentation d'un service facturier a été validé ainsi que le déménagement de l'équipe Antilles-Guyane.

Axes de formations	Nombre d'actions* de formation menées au total
Environnement institutionnel	98
Environnement informatique	22
Marchés publics/Foncier & urbanisme	157
GBCP	37
Développement des expertises techniques	145
Santé et sécurité au travail	24
Développement personnel	6
Bilan de compétences/VAE/préparation concours	4
Apprentissage	2

* Action de formation = session de formation suivie par un agent.

LE SERVICE DU CONTRÔLE DE GESTION

Le contrôle de gestion est au cœur de l'activité opérationnelle de l'Agence par ses missions :

✓ **La maîtrise économique et budgétaire** des projets *via* la fourniture en amont d'estimation économique prévisionnelle à l'aide d'un modèle alimenté par un observatoire de coûts en retour d'expérience. Ainsi, une révision complète de la base surfaces et coûts des opérations judiciaires a été menée sur 2014 et en 2015 pour les opérations pénitentiaires, permettant notamment d'approcher les évaluations du nouveau programme pénitentiaire 3200. En outre, il réalise des études économiques ponctuelles (mobilier, surcoût outre-mer...) et l'élaboration des prévisions budgétaires sur les projets, à l'aide d'un outil informatique de gestion financière et leur suivi détaillé mensuel ; l'outil a aidé notamment à l'approfondissement des méthodes d'évaluation des besoins annuels des CP à la fois sur les prévisions de hausse de prix compte tenu de la conjonction économique et de la très faible inflation et sur les prévisions sur aléas en fonction



Le service du contrôle de gestion

de l'avancement des opérations. La fiabilité des prévisions budgétaires immobilières réalisées en 2016 a été saluée par les tutelles de l'Agence.

- ✓ **Le pilotage des opérations et le reporting vers les tutelles** *via* l'édition mensuelle de tableaux de bord immobiliers et l'élaboration d'indicateurs de performance globaux de l'Agence.
- ✓ **La comptabilité analytique** par l'établissement des coûts internes des projets et d'éléments objectivés sur les plans de charge et l'évaluation des moyens.

L'AGENCE COMPTABLE ET LE SERVICE FACTURIER

L'Agence comptable de l'APIJ est chargée du paiement, après contrôle par ses soins, des dépenses de l'établissement et celles relevant des opérations, de l'encaissement des recettes, de la comptabilisation de toutes les opérations de dépense et de recette, de la tenue de la comptabilité générale et de la confection du compte financier de l'établissement.

En 2016, l'Agence comptable a traité près de 7 300 dossiers de paiement pour un montant total de 227,6 millions d'euros soit :

- ✓ 5436 mandats pour 201,8 M€ au titre des opérations ;
- ✓ 1 270 mandats pour 11,2 M€ au titre du budget de l'établissement (section de fonctionnement dont rémunérations et charges sociales et section d'investissement).

L'année 2016 a été particulièrement marquée par des grandes réformes impactant directement son activité et ses procédures :

- ✓ La mise en place de la nouvelle nomenclature commune M9 applicable aux établissements publics administratifs.

- ✓ La mise en œuvre du décret GBCP « Gestion Publique et Comptabilité Publique » dès le 1^{er} janvier 2016 selon un dispositif transitoire, en l'absence d'outil de gestion budgétaire et comptable adapté au format GBCP, et la préparation au passage à ce nouvel outil dès le 1^{er} janvier 2017.
- ✓ La réflexion sur la mise en place au 1^{er} janvier 2017 d'un service facturier expérimental placé sous l'autorité de l'agent comptable.
- ✓ Le développement de la facturation électronique avec l'utilisation obligatoire pour les TGE (Très grosses entreprises) du Portail chorus Factures au 1^{er} janvier 2017 et obligation pour l'établissement de pouvoir recevoir ces factures.

Ces réformes ont engendré une nécessaire revue des procédures en cours à l'Agence comptable et au sein de l'APIJ, afin de les adapter à la nouvelle organisation de la chaîne de la dépense en 2017.



© APIJ (Baptiste Lignel)

L'agence comptable et le service comptable

La mission communication

LA MISSION COMMUNICATION

En charge de la communication externe de l'Agence, la mission communication poursuit un objectif de valorisation de la politique de construction et de modernisation de l'immobilier conduite par le ministère de la Justice, à travers la promotion de l'ensemble des projets pénitentiaire et judiciaire menés par l'APIJ.

Elle dote pour cela les équipes opérationnelles d'une série de supports : plaquettes de présentation des projets diffusées au moment de leur livraison ; lettres d'information numériques proposant de manière semestrielle un point d'avancement des opérations ; éléments de communications à destination des riverains. D'autres dispositifs sont également mis en place afin de diversifier les outils de promotion des opérations et tenir compte de leurs spécificités. Ce fut le cas en 2016, avec une vidéo sur l'opération de réhabilitation-extension du palais de justice historique de Strasbourg et la réalisation d'une étude historique sur la maison d'arrêt de Paris-La Santé qui ont par exemple permis de donner la parole aux acteurs de l'opération et donner à voir les spécificités architecturales, historiques et patrimoniales de ces opérations exceptionnelles.

Des supports à vocation plus institutionnelle comptent également parmi les productions du service, qui assure la coordination du rapport d'activité ou la mise à jour du site internet de l'Agence qui compte en moyenne 22 000 visites par mois en moyenne en 2016. Un chantier de refonte profonde du site internet a été initié en 2016, pour une mise en ligne en 2017.

La mission communication est enfin en charge de la gestion des relations presse et de l'événementiel lié aux opérations. Les communiqués ou dossiers de presse témoignant d'une étape clé dans la vie d'une opération, visites de site et autres demandes de journalistes y sont quotidiennement traités. La mission pilote, pour le compte de l'APIJ, l'organisation des inaugurations, poses de première pierre, conférences de presse, mise en place d'expositions et de cérémonies.

Tous ces outils sont construits en cohérence avec les directives du ministère et en étroite collaboration avec les acteurs de chaque opération afin de s'assurer d'une communication commune et partagée autour des projets et ce, en privilégiant une économie de coûts et de moyens.

Placée sous l'autorité directe de la directrice générale, la mission communication est pilotée par la responsable de communication, secondée par une assistante.



03 / LE RAPPORT FINANCIER



Palais de justice de Strasbourg

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2016	90
L'ÉQUILIBRE DÉPENSES-RECETTES	94
LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS DE MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2016	95
LA TRÉSORERIE	95

/ L'EXÉCUTION DU BUDGET 2016

Dans le domaine de la gestion budgétaire et comptable, l'année 2016 a été pour l'APIJ une année de réflexion organisationnelle afin d'adapter la gestion de l'établissement aux évolutions réglementaires importantes de 2016 et 2017 (voir page 22).

LA COMMANDE PUBLIQUE :

Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, prenant effet au 1^{er} avril 2016, a notamment pour objectif d'améliorer l'accès des PME à la commande publique.



Palais de justice de Béziers

LES OBJECTIFS DU DÉCRET GBCP

- ✓ Mettre en œuvre une comptabilité budgétaire en autorisation d'engagement et crédit de paiement.
- ✓ Mettre en œuvre des dispositifs de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable permettant de s'assurer du respect de l'autorisation budgétaire votée par le conseil d'administration.
- ✓ Donner un fondement juridique aux innovations afférentes aux organisations et aux processus financiers (service facturier, dématérialisation des actes de gestion, dématérialisation des pièces justificatives de dépense).

LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

L'ordonnance du 26 juin 2014 définit le calendrier d'obligation de facturation électronique pour les émetteurs de factures à destination de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs :

- ✓ 1^{er} janvier 2017 : obligation pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) et les personnes publiques ;
- ✓ 1^{er} janvier 2018 : obligation pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) ;
- ✓ 1^{er} janvier 2019 : obligation pour les petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés) ;
- ✓ 1^{er} janvier 2020 : obligation pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés).

La dématérialisation permet des gains mutuels pour les entreprises et les administrations : réduction des coûts (impression et envoi postal), suppression des manipulations de documents « papier », diminution des temps de traitement, garantie de remise des documents, fluidité des échanges.

Le solde budgétaire de l'exercice 2016 est excédentaire. Il s'établit à 739 036 € contre une prévision au budget initial 2016 de 349 826 €. En net progrès par rapport à la prévision initiale, ce résultat s'explique par une diminution globale des dépenses de l'ordre de 3,3 %. L'excédent budgétaire de l'exercice, additionné au solde de trésorerie au 1^{er} janvier 2016, permet de reconstituer le solde de trésorerie de l'APIJ au 31 décembre 2016 au titre du fonctionnement de l'établissement à 2 251 787 €.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel représentent, avec un montant de 8 238 501 €, 73,35 % des dépenses budgétaires de l'Agence.

Les effectifs autorisés de l'APIJ en 2016 étaient de 105 ETPT, en plafond d'emploi, et de 107 ETP en schéma d'emploi à compter du 1^{er} septembre 2016 (par anticipation d'une augmentation de notre plafond d'emploi accordée pour l'année 2017).

L'ETPT réalisé au 31/12/2016 est de 103,2.

La gestion 2016 a été essentiellement marquée par une vague de départ très importante ; 22 départs soit plus de 20 % de l'effectif. Par ailleurs, les départs se sont surtout concentrés sur le second semestre 2016 (14 départs entre le 1^{er} juillet et 31 décembre 2016). L'ampleur de ce mouvement a été partiellement prise en compte lors de l'élaboration du budget rectificatif numéro 2 car :

- ✓ tous les départs n'étaient pas alors connus au moment de l'élaboration du budget rectificatif ;
 - ✓ les délais de recrutement n'ont pas permis d'intégrer certains agents avant janvier 2017.
- Ainsi, trois arrivées prévues au 1^{er} décembre 2016 ont en réalité pris effet au mois de janvier 2017. En conséquence, à la fin de l'année 2016, le solde des entrées-sorties sur les postes permanents est négatif ; 19 entrées contre 22 sorties.



Palais de justice de Strasbourg



Palais de justice de Bourg-en-Bresse

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement représentent 25,83 % du budget global de l'Agence en 2016, avec un montant de 2 900 823 €.

- Les dépenses liées à l'hébergement de l'établissement (locations, charges locatives, entretien, réparations) se montent à 1 961 665 €, en baisse de 124 390 € par rapport à la prévision du budget initial, essentiellement en raison d'une diminution des charges locatives. Ces dépenses représentent 67,6 % de l'enveloppe fonctionnement.
- Le poste frais de déplacements, incluant les frais d'agence de voyage et le remboursement aux agents de leurs frais de missions, indispensable pour assurer le bon déroulement des opérations immobilières, est fortement soumis aux aléas de gestion des opérations tant en phase d'études qu'en phase de travaux.

Sur le plan budgétaire, le poste frais de déplacements est important, avec pour 2016 un montant de 460 284 €, car il représente environ 16 % des dépenses de l'enveloppe de fonctionnement.

Le compte 616 (prime d'assurances) a été budgété à hauteur de 12 000 €. Le taux d'exécution s'élève à 45 %, soit 5 430 € de dépenses en 2016. Ceci est dû à la révision et à la baisse du contrat d'assurance.

Le compte 626 (frais postaux et frais de télécommunications), budgété à hauteur de 115 000 €, a eu un taux d'exécution de 85 % (97 535 € de dépenses) du fait du recours à la dématérialisation.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement a été exécuté à hauteur de 87,37 % de la prévision du budget rectificatif. Ces dépenses, d'un montant de 91 960,72 €, se ventilent entre les achats de logiciels, les achats de matériel de bureau et matériel informatique, les achats mobiliers.

La réalisation de dépense de l'enveloppe d'investissement est en très forte baisse par rapport à la prévision initiale, essentiellement parce que l'APIJ, en lien avec le prestataire a fait évoluer le système d'information SIREPA vers la norme de gestion GBCP, plutôt que d'acquérir un nouveau logiciel, comme cela était initialement prévu fin 2015.



Centre pénitentiaire Marseille-Les Baumettes 2

LES RECETTES

La subvention pour charges de service public a été versée à hauteur de 10 041 992 € après mise en réserve.

Le remboursement de l'EPPJP a été de 1 834 837 €, au lieu des 1 875 000 € prévus au budget rectificatif n° 2. Ce montant correspond aux dépenses payées par l'APIJ pour le compte de l'EPPJP.

Les autres recettes correspondent à la vente d'une voiture, à divers remboursements (GMF, ERDF...) et à la prise en compte de reversement de certaines dépenses de personnel.

Au total, le niveau des recettes a atteint le montant de 11 970 321 €, légèrement supérieur au 11 938 368 € inscrits en budget rectificatif n° 2.



Salle des pas perdus du palais de justice de Bourg-en-Bresse

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DÉPENSES (en €)	BI 2016		Budget rectificatif 2016		Budget exécuté	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 481 353	8 481 353	8 314 812	8 314 812	8 238 501	8 238 501
Fonctionnement	873 675	2 860 023	2 893 750	2 893 750	2 900 823	2 900 823
Investissement	346 800	276 800	105 252	105 252	91 961	91 961
TOTAL DES DÉPENSES AE (A) CP (B)	9 701 828	11 618 176	11 313 814	11 313 814	11 231 285	11 231 285
SOLDE BUDGÉTAIRE (excédent) (D1 = C — B)		349 826		624 554		739 036

RECETTES (en €)	BI 2016	BR 2016	Budget exécuté
Recettes globalisées	11 968 002	11 938 368	11 970 321
Subvention pour charges de service public	10 034 876	10 041 992	10 041 992
Recettes propres	1 933 126	1 896 376	1 928 329
TOTAL DES RECETTES (C)	11 968 002	11 938 368	11 970 321

/ L'ÉQUILIBRE DÉPENSES-RECETTES

Au terme de la gestion 2016, le budget de fonctionnement enregistre un excédent de 739 036 €.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2016 est de 1 461 023 €, contre 1 020 696 € au 31 décembre 2015.

En conséquence, le résultat génère une capacité d'autofinancement de 517 805 €.

Calcul de la capacité d'autofinancement (en €)

	Montants BR 2016	Budget exécuté
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (- 4))	569 806	410 302
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	160 000	128 711
- (C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		17 140
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- (C 756) produits de cession d'éléments d'actifs	4 068	4 068
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
= Capacité d'autofinancement (CAF) ou Insuffisance d'autofinancement (IAF)	725 738	517 805

Calcul du fonds de roulement au 31 décembre 2016 (en €)

EMPLOIS	Montants BR 2016	Budget exécuté	RESSOURCES	Montants BR 2016	Budget exécuté
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	725 738	517 805
Investissements	105 252	98 687	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	4 068	4 068
			Autres ressources	-	17 140
TOTAL DES EMPLOIS (5)	105 252	98 687	TOTAL DES RESSOURCES (6)	729 806	539 014
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	624 554	440 327	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5) - (6)		

LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS DE MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2016

L'agence tient, en compte de classe 4 (comptes de tiers), pour le compte du ministère, la comptabilité des opérations d'investissement qui lui sont confiées au titre principalement du protocole de maîtrise d'ouvrage ou de certaines conventions de mandat. Elle distingue par sous-ensembles les opérations relevant d'une même direction utilisatrice. La comptabilité de l'agence retrace pour chaque opération le coût plafond et le final estimé, le montant d'autorisations d'engagement attribué par le ministère, sa consommation par l'Agence

(engagements juridiques), le montant des crédits de paiement reçu par le ministère et sa consommation par les paiements effectués au titre des commandes passées pour la réalisation des opérations.

Il est relevé que les dépenses sur conventions de mandat représentent 95 % de toutes les dépenses traitées par l'APIJ.

LA TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2016, la trésorerie de l'APIJ s'élevait à 8 470 012 € (budget APIJ et opérations sous protocole ou convention de mandat). Ce solde de trésorerie se répartit de la manière suivante :

6 218 225 €
OPÉRATIONS

2 251 787 €
BUDGET APIJ

Cette répartition est issue du retraitement du bilan au 31/12/2016 (méthode préconisée par la Cour des comptes lors de son contrôle juridictionnel en 2016 sur les comptes 2006 à 2015).



Palais de justice de Périgueux



Palais de justice de Strasbourg

INDEX DES SIGLES UTILISÉS

A **AMO** - Assistance à maîtrise d'ouvrage
APC - Appel public à candidature
APD - Avant-projet détaillé

B **BCT** - Bureau de contrôle technique
BET - Bureau d'études techniques

C **CA** - Cour d'Appel
CC - Cour de Cassation
CD - Centre de détention
CFE - Coût final estimé
CGPPP - Code général de la propriété des personnes publiques
CJD - Centre des jeunes détenus
CNEP - Conseil national pour l'exécution de la peine
CP - Crédit de paiement
CP - Centre pénitentiaire
CPH - Conseil de Prud'hommes
CSI - Commission de sécurité incendie
CSL - Centre de semi-liberté
CSPS - Contrôleur sécurité et protection santé

D **DAP** - Direction de l'administration pénitentiaire
DCE - Dossier de consultation des entreprises
DDT - Direction départementale des territoires
DDTM - Direction départementale des territoires et de la mer
DISP - Direction interrégionale des services pénitentiaires
DPJJ - Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSJ - Direction des services judiciaires
DUP - Déclaration d'utilité publique

E **EJP** - Engagement juridique de programme
ETPT - Équivalent temps plein travaillé

H **HQE** - Haute qualité environnementale

J **JAP** - Juge d'application des peines

L **LOPSI** - Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)

M **MA** - Maison d'arrêt
MAF - Maison d'arrêt des femmes
MAH - Maison d'arrêt des hommes
MOE - Maîtrise d'œuvre
MOP (LOI) - Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

N **NMI** - Nouveau marché d'ingénierie

O **OPOL** - Opérations préalables à l'occupation des lieux
OPR - Opérations préalables à la réception et à la livraison

P **PCI** - Poste de centralisation de l'information
PEP - Porte d'entrée principale
PLU - Plan local d'urbanisme
POS - Plan d'occupation des sols
PPP - Partenariat public-privé
PRO - (Phase) Projet

Q **QAE** - Quartier d'accueil et d'évaluation
QSL - Quartier de semi-liberté

R **RCS** - Registre du commerce et des sociétés
RIEP - Régie industrielle des établissements pénitentiaires

S **SAFIRE** - Système d'information pour l'animation de la formation interministérielle régionale
SAR - Service administratif régional
SAUJ - Service d'accueil unique du justiciable
SHON - Surface hors œuvre nette
SEP - Service de l'emploi pénitentiaire
SIPJP - Service immobilier du palais de justice de Paris
SIRH - Système d'information de gestion des ressources humaines
SMPR - Service médico-psychologique régional
SPIP - Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SU - Surface utile

T **TC** - Tribunal de commerce
TDBI - Tableau de bord immobilier
TGI - Tribunal de grande instance
TI - Tribunal d'instance
TPE - Tribunal pour enfants

U **UVF** - Unité de visite familiale

V **VRD** - Voirie et réseaux divers

/NOTES



APIJ Rapport d'activité 2016

30, rue du Château-des-Rentiers - 75013 Paris
Tél. : 33 (0)1 53 94 88 00 - Fax : 33 (0)1 53 94 89 00
www.apij.justice.fr

Directrice de la publication :
Marie-Luce Bousseton

Document édité par :
Maeva Taty, mission communication

Conception & réalisation graphique :
www.kazoar.fr

Crédit photographique de la couverture : Nicolas Fussler



30 rue du Château des Rentiers
75013 Paris
Tél. +33 (0)1 53 94 88 00
Fax +33 (0)1 53 94 89 00
www.apij.justice.fr